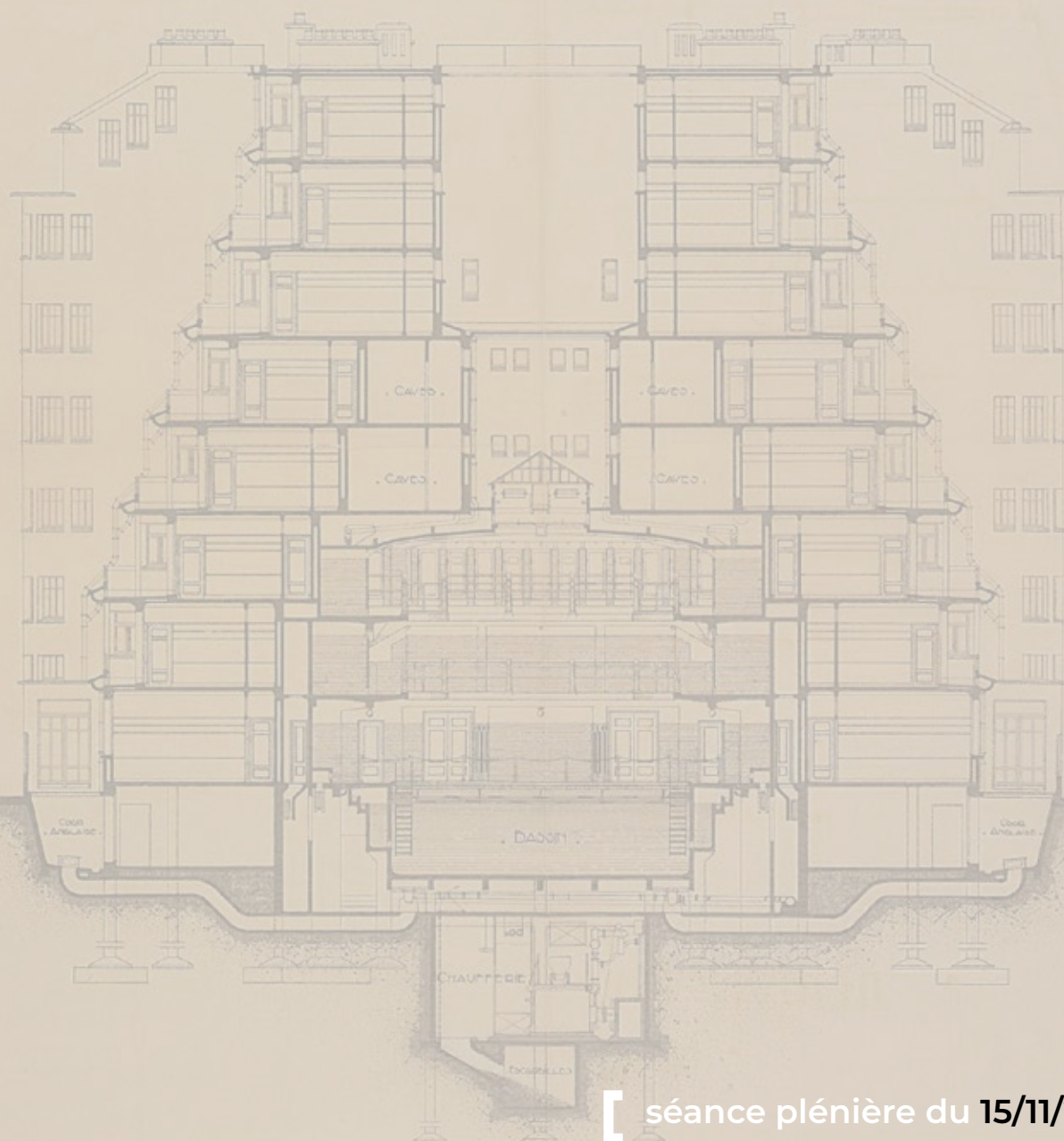




COMMISSION DU VIEUX PARIS COMPTE - RENDU DE SEANCE

. VILLE DE PARIS .
. HABITATIONS A BON MARCHÉ .
. ET Piscine .



ORDRE DU JOUR

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au BMO du 21 janvier 2014.

Étaient présents : Mme Danièle Pourtaud, présidente de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris, Mme Dominique Alba, M. Michel Balard, M. Henri Bresler, M. Jean-François Cabestan, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. Olivier Cinqualbre, Mme Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Mark Deming, Mme Françoise Dubost, Mme Marie-Jeanne Dumont, Mme Mireille Grubert, Mme Moïra Guilmart, Mme Françoise Hamon, M. Jean-François Legaret, Mme Hélène Mace de Lepinay, M. Claude Mignot, Mme Marie Monfort, M. Olivier de Monicault, M. Thierry Paquot, M. Claude Praliaud (représenté), M. Christian Prevost-Marcilhacy, M. Dany Sandron.

Excusés : M. Jean-Pierre Babelon, Mme Karen Bowie, M. Paul Chemetov, Mme Solenn Guevel, M. Pierre Housieux, M. Maurice Laurent, Mme Monique Mosser, Mme Emmanuelle Toulet.

REPORT DE LA LISTE PRÉCÉDENTE

58-60, rue Saint-Didier (16 ^e arr.)	3
22-24, rue de la Villette (19 ^e arr.)	7

PERMIS DE DÉMOLIR

9, rue du Plâtre et 44, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie (04 ^e arr.)	10
32 ^{bis} -34, boulevard de Vaugirard (15 ^e arr.)	16

SUIVIS DE VŒU

43-51, boulevard Raspail, 23, rue de Sèvres et 3, place Alphonse Deville (06 ^e arr.)	20
74-74B et 76, avenue Félix Faure (15 ^e arr.)	29

FAISABILITÉ – CONSULTATION PRÉALABLE

4-6, rue Hermann Lachapelle et 13, rue des Amiraux (18 ^e arr.)	31
---	----

DÉMOLITIONS TOTALES DE MOINDRE INTÉRÊT PATRIMONIAL

34, rue Bargue (15 ^e arr.)	35
---------------------------------------	----

[58-60, rue Saint-Didier (16^e arr.)]

FAISABILITÉ
Rénovation du site des sœurs de la Charité

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

Implantée au sud de la place Victor Hugo, la congrégation des religieuses de Marie Immaculée occupe un ensemble bâti et un foyer accueillant 110 étudiantes. Aujourd’hui constituée de deux parcelles, l’histoire de cette emprise est marquée par la construction en 1870 de l’hôtel Pasteur sur le terrain d’angle et l’implantation, en 1909, d’une partie des serres du Palais de l’Horticulture de l’Exposition universelle de 1900 sur le second terrain. Initialement destinée à devenir une place publique de la commune de Passy, l’actuelle parcelle d’angle se forme suite à l’achat en 1874 et 1876 du 56, rue Saint-Didier et du 22, rue Mesnil par Édouard Pasteur. Sur la base de l’hôtel entre cour et jardin qu’y fit construire l’ancien pro-

priétaire, M. Melnotte, Édouard Pasteur entreprit l’édification d’un nouveau bâtiment aux dispositions encore très identifiables : quatre travées dont le rez-de-chaussée est à bossage continu, baies surmontées de frontons sur consoles au premier étage et, au second, d’une agrafe et guirlande de fleurs.

En 1880, le logis fut agrandi par l’architecte Édouard Singery qui ajouta une salle à manger en léger retrait à droite. Elle fut surélevée deux fois, en 1889 puis en 1928. Resté cohérent malgré ces ajouts, l’ensemble abritait un décor de boiseries et vitraux de la fin du XIX^e siècle, aujourd’hui encore en place pour l’essentiel.

L’ancienne écurie et la bibliothèque, composées dans un style néo-régional pour la première et plus éclectique pour la seconde, sont également l’œuvre d’Édouard Singery. Elles datent également des années 1880 à 1900.

En 1905, Édouard Pasteur, également propriétaire des



Extrait du plan local d’urbanisme.



Vue du site à vol d’oiseau (© Cabinet Montaufrier, Architectes et Urbanistes). À gauche, les deux anciennes serres horticoles remplies.



Extrait du plan des hauteurs.



Les serres horticoles en bord de Seine, en 1900 (8-VE-1420, source Gallica © Bibliothèque nationale de France).

n° 58, 60 et 62, vendit l'ensemble de ces terrains nus au baron Louis-Paul Frédy de Coubertin qui projetait d'y édifier des tennis couverts. Le terrain fut cédé à cette fin à une « société immobilière et sportive » qui venait d'acquérir deux serres horticoles démontées après l'Exposition universelle de 1900 où elles avaient accueilli les admirateurs de plantes exotiques au bord de la Seine (entre l'actuel cours Albert 1^{er} et le fleuve). Ces grandes nefs vitrées, conçues par l'architecte Charles Albert Gautier, furent remontées rue Saint-Didier. Cependant, la succession de petites serres qui les contrebutaient à l'origine, et dont les arcs latéraux ont des traces encore visibles, furent retirées. Ce faisant, il était nécessaire de maintenir chaque ferme par des tirants constitués de poutres de fer, à la naissance des arcs. Ces poutres conduisirent assez naturellement à placer un plancher de béton dans chaque serre à mi-hauteur. Amputées de deux travées pour être adaptées à la longueur du site – l'une à l'alignement, l'autre à l'arrière – entresolées, et couvertes de zinc, les deux anciennes serres reçurent chacune deux courts de tennis superposés. Entre elles, des constructions annexes étaient dédiées aux vestiaires pour hommes et femmes.

En 1919, le court bas situé côté rue fut transformé en dancing avec bar américain par l'architecte Lefebvre. Les vestiaires gardèrent leur usage. En 1930, les religieuses de Marie Immaculée achetèrent l'ensemble pour loger les sœurs et ouvrir un foyer de jeunes filles, au départ constitué de dortoirs au lieu des courts. Elles installèrent aussi une chapelle néo-romane au rez-de-chaussée du bâtiment arrière. En 1963, le cabinet d'architectes Ardouin et Gendrot transforma l'ancien dancing en chambres individuelles, sur trois étages avec salles de réunion au centre, tandis que dans le bâtiment arrière les dortoirs étaient simplement réaménagés en chambres et locaux communs pour les sœurs. Aujourd'hui, la congrégation souhaite améliorer les conditions d'accueil des étudiantes, conformer l'ensemble des bâtiments aux contraintes réglementaires applicables, et ce dans le cadre de ses possibilités financières. C'est pourquoi elle envisage de démolir l'ancienne serre sur rue, dont la structure conçue initialement pour ne porter qu'un parapluie vitré fut progressivement chargée de planchers et dissimulée par une façade rideau non

règlementaire du point de vue de la sécurité incendie. Une construction neuve d'un volume comparable (cinq étages) lui serait substituée. Le bâtiment arrière, moins dénaturé, serait réhabilité afin de l'isoler thermiquement. Il serait ouvert sur toute sa hauteur par un atrium vitré pour évoquer son volume d'origine tout en éclairant son épaisseur. L'ancien hôtel particulier serait conservé et un immeuble neuf de cinq niveaux serait édifié à l'angle des rues, à la place de l'ancienne écurie et de la bibliothèque.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Casier archéologique.
- ERPHA, *Étude des parcelles 56 et 58-60 rue Saint-Didier, Foyer de la jeune fille*, août 2013.

RÉSOLUTION

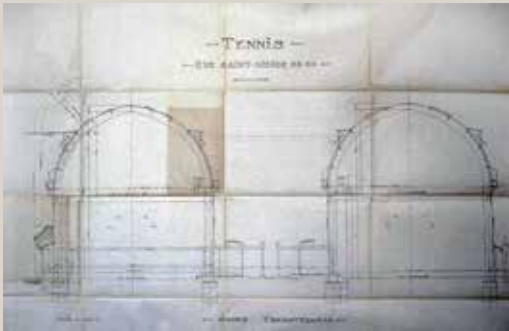
La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 novembre 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire de Paris chargée du Patrimoine, a poursuivi l'examen de la faisabilité du projet de rénovation du site des sœurs de la Charité. Elle a confirmé son accord pour la démolition de la serre

située le long de la rue Saint-Didier et ne s'oppose pas à celle des deux bâtiments bas occupant l'angle de la rue Mesnil et de la rue Saint-Didier (bibliothèque et ancienne écurie). La Commission souhaite que, dans un souci de continuité urbaine et de transparence, le jardin situé le long de la rue Mesnil puisse être visible de l'espace public – par exemple par la restitution d'un mur bahut surmonté d'une grille. La Commission demande par ailleurs que le projet de construction prévue à l'emplacement des deux constructions démolies à l'angle ne modifie pas de façon radicale la perspective urbaine et que sa volumétrie tienne compte de l'échelle de l'ancien hôtel particulier qui lui est contigu et qui commande cette partie du site (BMO du 21 janvier 2014).

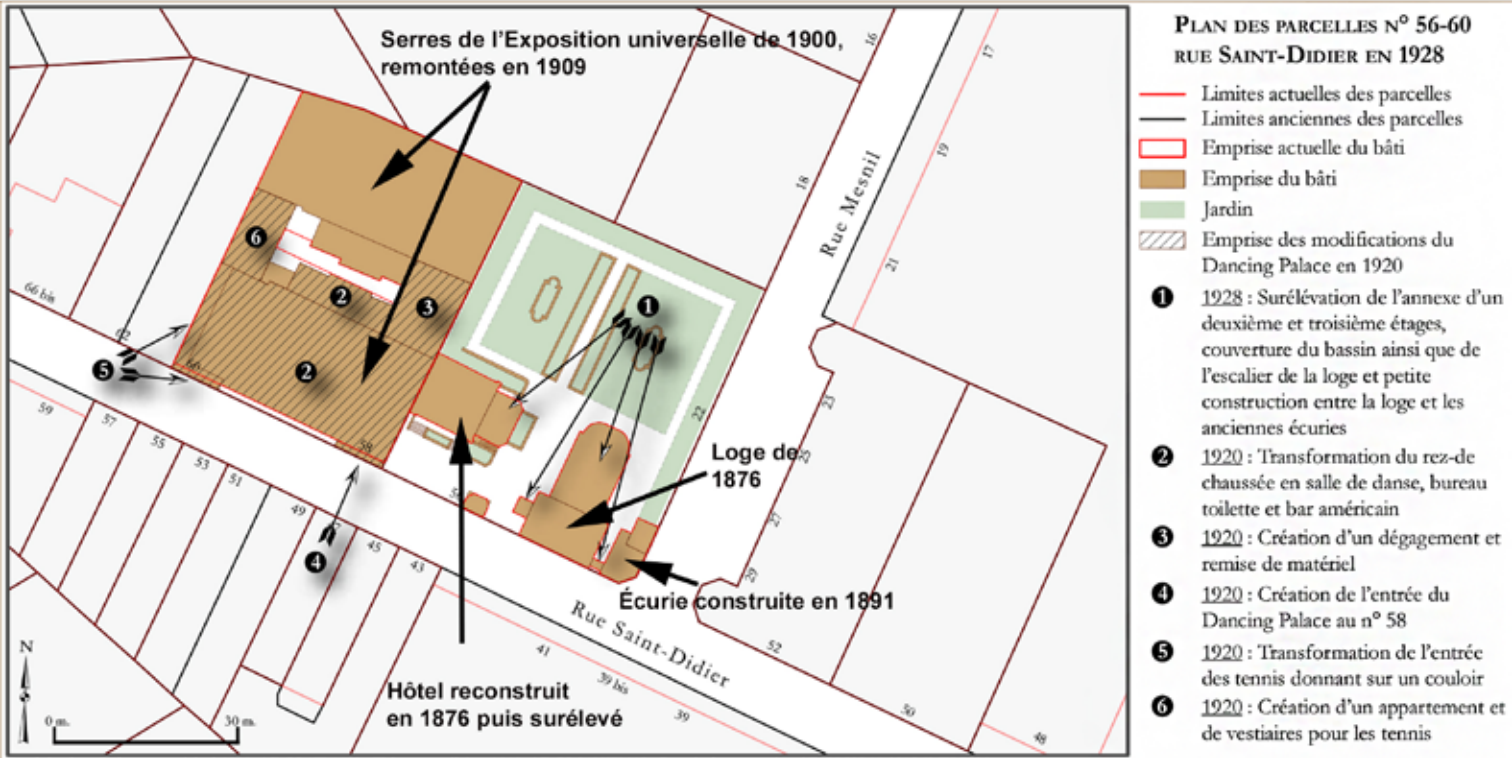


Vue actuelle du décor de la salle à manger réalisé vers 1880.

Ci-contre :
- à gauche, coupe transversale des serres entresolées après leur remontage (Archives de Paris) ;
- à droite, échange de balles dans un des courts de tennis haut vers 1910 (BHVP).



Ci-dessous : plan de datation (extrait de l'étude ERPHA).



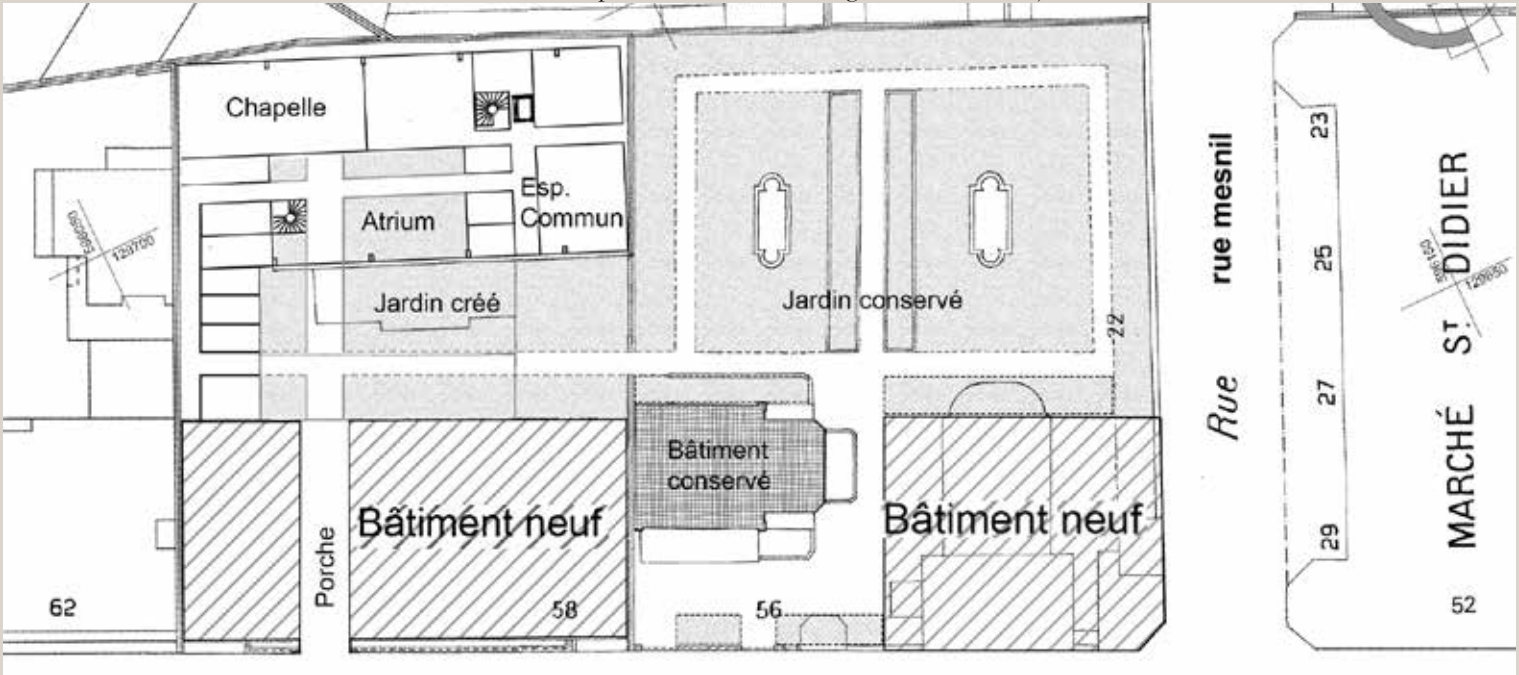
Charpente métallique de l'ancienne serre horticole.



Façade latérale du bâtiment du fond : une seconde paroi vitrée a redoublé la grande verrière.



Vue du revers de l'hôtel particulier depuis le jardin.





Vue actuelle de l'angle des rues Saint-Didier et du Mesnil. À gauche, l'actuelle bibliothèque (ancienne loge), à droite, les anciennes écuries.



Revers de l'ancienne loge (actuelle bibliothèque).



Extension de l'actuelle bibliothèque formée par la couverture de l'ancien bassin.



Vue actuelle sur la rue Saint-Didier. Les chambres du foyer sont isolées par un mur rideau de 1963.



Vue générale du projet. Les bâtiments sur rue seraient entièrement reconstruits (© Cabinet Montauffier, Architectes et Urbanistes).

[22-24, rue de la Villette (19^e arr.)]

Surélévation et façadisme d'un immeuble Belle Époque de Belleville

Pétitionnaire : M. SOUHAMI, Nicolas - SCI VILLETTE

PC 075 119 13 V 0016

Dossier déposé le 05/06/2013

« Réhabilitation et extension d'un bâtiment de 3 étages à usage d'habitation et d'artisanat à rez-de-chaussée avec changement de destination en foyer logement pour jeunes scénaristes (3 logements créés) et surélévation à R+4 avec démolition d'un local en fond de cour, remplacement des menuiseries extérieures, modification de la devanture, fermeture et création d'une trémie et création d'une verrière.

SHON démolie : 44 m² ; SHON créée : 137 m². »

PROTECTION

Aucune, mais la parcelle est signalée au PLU.

PRÉSENTATION

Les terrains maraîchers des abords de l'église de Belleville s'urbanisent au début du XIX^e siècle, au moment de la forte croissance que connaît le village, notamment sous la Monarchie de Juillet.

L'ancien chemin reliant Belleville à la Villette est alors construit dans sa partie méridionale de maisons en plâtre, bourgeoises ou ouvrières, comme il en subsiste quelques-unes rue des solitaires ou rue de la Villette.

La parcelle de l'actuel 22-24, rue de la Villette est attestée sur le plan cadastral de 1844 ; elle est décrite pour la



Extrait du plan local d'urbanisme.



Extrait du plan des hauteurs.



Vue actuelle.

première fois en 1867. Elle comporte alors une maison d’habitation élevée d’un rez-de-chaussée et d’un étage sous grenier, complétée par un petit atelier à l’arrière et un jardin.

Cet état ne semble pas avoir évolué jusqu’à la demande de permis de construire déposée par l’architecte Mourel-Maillard le 14 septembre 1901. Le projet consiste alors à redistribuer et à surélever de deux étages le bâtiment d’habitation d’un étage carré, en enduit, « en assez bon état apparent ». N’ayant pas encore subi le retrait d’alignement (pan coupé de la travée de gauche), la construction d’origine est antérieure à l’ordonnance du 28 février 1837.

Autorisé le 28 octobre suivant, le projet est mis en œuvre et la conformité des travaux est délivrée en août 1902.

Malgré une différence de traitement entre l’élévation du permis et la façade construite – plus ornée que prévue – l’immeuble actuel résulte donc de la restructuration et de la surélévation d’un pavillon datant sans doute des années

1840. Les modénatures et éléments décoratifs Art nouveau de la façade signalent cette opération.

Le projet aujourd’hui envisagé prévoit de reproduire cette opération : redistribution complète impliquant la démolition des murs de refends ; création d’une extension sur la cour entraînant la démolition de la moitié de la façade arrière ; et surélévation supposant la démolition de la toiture. Finalement, seule la façade sur rue serait préservée, mais désormais surmontée d’un important comble brisé, largement percé d’une baie de type atelier d’artiste.

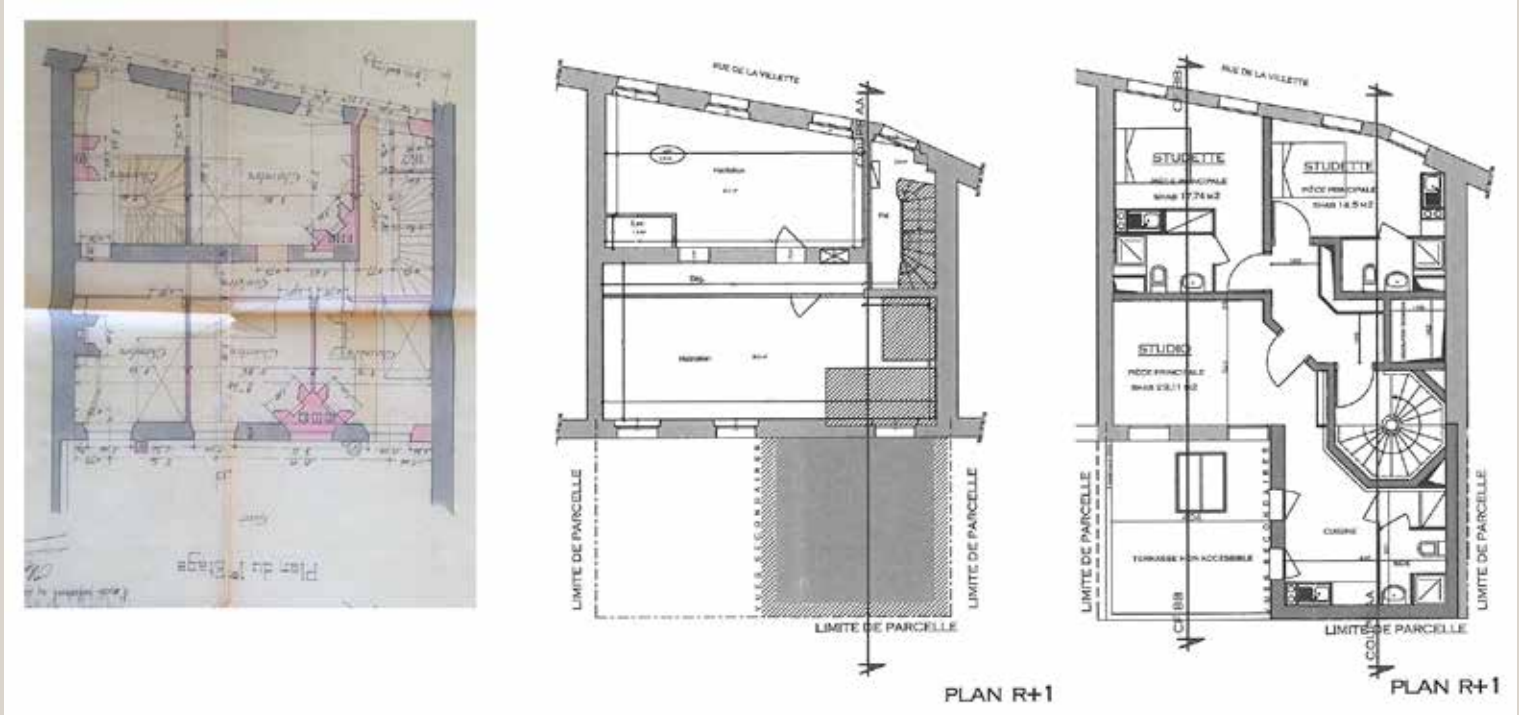
L’intérieur n’a pas pu être visité.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : DQ¹⁸ 1091 et VO¹¹ 3926.
- Archives nationales : MC/ET/XXIII/1110 - bail du 26 février 1867.

RÉSOLUTION

À l’issue du débat, la Commission n’a pas pris de résolution.



Plans du 1^{er} étage, de gauche à droite : projet du permis de 1901 (dessin de Mourel-Maillard, Archives de Paris), état actuel et état projeté (© Architheos). Le projet prévoit la redistribution totale du bâtiment ; la suppression du mur de refend central et celle de la moitié de la façade arrière ne semblent pas permettre la conservation des planchers pourtant annoncés conservés.



Élévation sur la rue : état existant (à gauche) et état projeté (à droite) (© Architheos).



État actuel (à gauche) et insertion du projet (à droite) (© Architheos). La surélévation est constituée d’un grand étage sous comble, largement ouvert par une baie de type « atelier » formant lucarne.

[9, rue du Plâtre et 44, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie (04^e arr.)]

Densification d'un immeuble industriel de 1891

Pétitionnaire : M. LABBE, Romain
SA DES GALERIES LAFAYETTE (SAGL)
PC 075 104 13 V 0019

Dossier déposé le 08/10/2013

« Restructuration avec changement de destination d'un bâtiment sur rues et cour, à usage d'entrepôt et de bureaux, de 4 étages sur 2 niveaux de sous-sol, en fondation d'art contemporain, avec démolition du passage couvert reliant l'accès rue Sainte-Croix de la Bretonnerie au bâtiment principal pour création d'un espace libre extérieur, démolition de la partie de 1 étage en cœur d'îlot pour reconstruction d'une galerie en verre avec 2 niveaux de planchers mobiles, modification des liaisons verticales après démolitions partielles de planchers à tous les niveaux, fermeture de trémies, réfection des couvertures avec suppression d'un édicule en toiture, remplacement

des châssis de toit, ravalement et restauration de l'ensemble des façades sur rues et cour avec remplacement des menuiseries extérieures et modification de l'accès sur la rue du Plâtre.

SHON supprimée : 680 m² ; SHON créée : 546 m² ; surface du terrain : 639 m². »

PROTECTION

Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais.

PRÉSENTATION

Cet immeuble industriel de la fin du XIX^e siècle est situé dans l'ancien quartier du Mont-de-Piété sur une parcelle d'une configuration qui remonte au XVI^e siècle. Issu du démantèlement d'un hôtel particulier, l'ensemble se compose d'un immeuble de rapport constitué de deux

corps de logis reliés que relient deux ailes latérales autour d'une cour côté rue du Plâtre. Il communique à la rue Sainte-Croix de la Bretonnerie par une autre cour située dans le prolongement d'un passage cocher. Ces bâtiments, à l'origine loués à des particuliers, avaient accueilli dans la seconde moitié du XIX^e siècle différents ateliers. À la même époque, le Bazar de l'Hôtel de Ville voit le jour et Xavier Ruel, son fondateur, cherche à consolider son implantation dans le quartier. Propriétaire à partir de 1889 de cet ensemble, il décide d'y procéder à une opération de démolition-reconstruction. Les bâtiments de la rue du Plâtre, considérés comme vétustes, sont remplacés par un immeuble moderne et fonctionnel conçu par Edmond Menjot de Dammartin. L'architecte propose autour d'une cour unique un bâtiment en U doté de deux accès, dont un exclusivement destiné à la livraison des marchandises stockées sur le site. L'ensemble du sous-sol est aménagé en écuries, éclairées pour la partie centrale par des carreaux de verre encore présents aujourd'hui. La rampe d'accès, isolée du reste, est située sur le passage côté Sainte-Croix de la Bretonnerie. À l'image des constructions industrielles de cette époque,

il s'agit de plateaux libres, ponctués par une structure en fonte relativement souple en terme d'aménagement. Aujourd'hui, la parcelle a toutefois été fortement densifiée durant le XX^e siècle : la double circulation a disparu, la cour a été comblée et fermée par un nouveau corps de bâtiment rendant secondaire l'accès depuis la rue Sainte-Croix de la Bretonnerie.

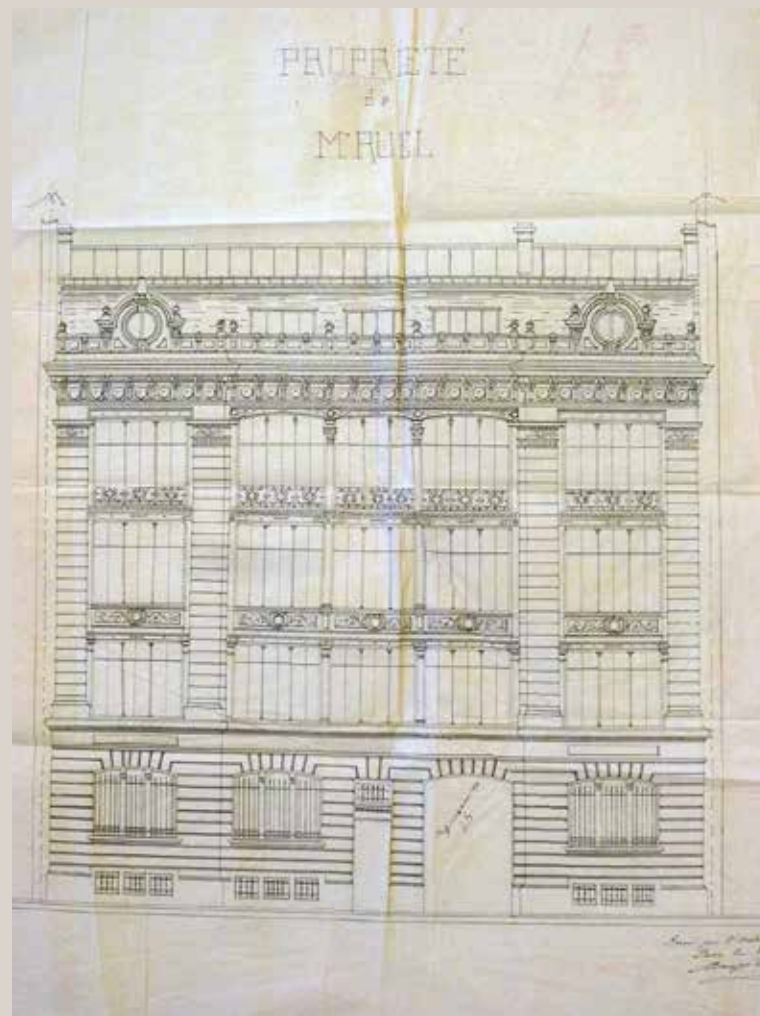
Malgré un usage différent, le bâtiment est resté entre les mains du même propriétaire qui souhaite aujourd'hui créer, dans le cadre de ses actions de mécénat, une fondation d'art contemporain. Le programme s'appuie sur le concept d'un bâtiment au service de la création : évolutif, transformable et polyvalent. Le projet s'articule autour de la création d'un volume vitré au centre de la cour, conçu pour accueillir des surfaces de plateau adaptables selon les besoins de la fondation. Structurellement indépendant de l'existant, le nouvel édifice dispose de quatre planchers pouvant se déplacer en hauteur selon différentes combinaisons. Accessible depuis la rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, cette « galerie verticale » est un espace d'exposition au sein d'un édifice qui comporte diverses fonctions allant de la production des œuvres d'art



Extrait du plan local d'urbanisme.



Extrait du plan des hauteurs.



Façade principale sur la rue du Plâtre, telle que dessinée par Menjot de Dammartin dans le permis de construire de 1891 (Archives de Paris).



Vue actuelle de la rue du Plâtre.



Vue actuelle de l'immeuble rue Sainte-Croix de la Bretonnerie sous lequel se trouve le passage donnant accès à la cour de l'immeuble de 1891.

à leur gestion.
Le projet prévoit le curetage de la cour et la démolition de son plancher métallique. Pour que la jonction entre la galerie verticale et le bâtiment existant puisse se faire, l'ensemble des allèges est démoli. À cela vient s'ajouter le remplacement de toutes les menuiseries – bois et métal – de la façade principale, y compris celles du rez-de-chaussée, pour donner plus de visibilité à l'activité de restauration qui devrait s'installer dans les nouveaux locaux du rez-de-chaussée côté rue du Plâtre.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO¹¹ 2750.
- RÉA, *Immeuble Plâtre, étude historique et architecturale*, juillet 2012.
- Michel Fleury (dir.), Anne Dugast, Isabelle Parizet, *Dictionnaire par noms d'architectes des constructions élevées à Paris aux XIX^e et XX^e siècles*, 1ère série, III, Paris, Service des travaux historiques, 1993.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 novembre

2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine a examiné le projet de densification d'un immeuble industriel du Marais, datant de 1891.
La Commission accepte la démolition de la structure métallique qui couvre actuellement la cour du bâtiment sur rue destiné à accueillir une fondation d'art contemporain. Ce curetage se ferait au profit de la construction, au même emplacement, d'une galerie verticale vitrée accueillant des surfaces de plateaux mobiles destinés à la réception et à l'exposition des œuvres. Les interventions sur le bâti existant destinées à adapter les constructions anciennes aux circulations nécessaires et aux nouveaux usages tels que le déplacement de l'entrée principale, et l'implantation d'une activité de librairie d'un espace de restauration au rez-de-chaussée, côté rue du Plâtre, sont jugées d'une portée limitée par la Commission et acceptées.
En ce qui concerne le remplacement de toutes les menuiseries de la façade principale de l'immeuble, que la Commission juge trop radical, elle demande qu'un effort soit fait en vue de leur conservation (BMO du 21 janvier 2014).



Vue générale de l'étage sous combles montrant la structure de poteaux en fonte.

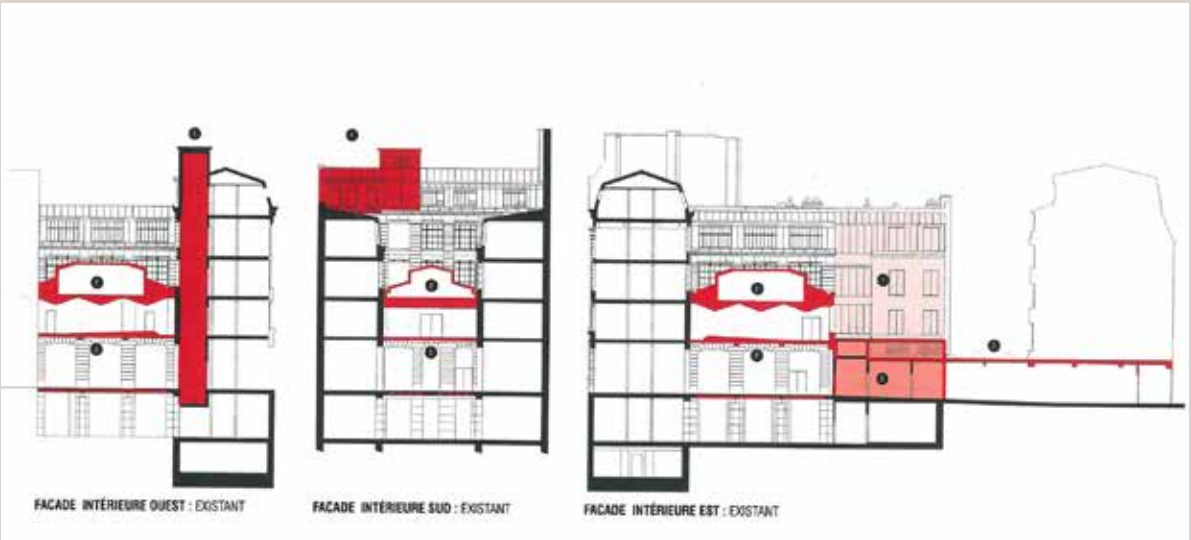


Vue générale d'un étage courant.



Détail de la façade sur la rue du Plâtre.

À gauche : vue depuis le bâtiment de la rue du Plâtre sur la cour montrant la densification de la parcelle liée à l'aménagement de locaux complémentaires et d'une salle de cours.
Au centre : vue depuis le fond de la parcelle du revers des bâtiments de la rue du Plâtre avec une série de skydômes permettant d'éclairer le passage.
À droite : vue du passage depuis la rue Sainte-Croix de la Bretonnerie.



De gauche à droite : plan masse, coupes transversales et coupe longitudinale montrant les démolitions (© agence OMA).



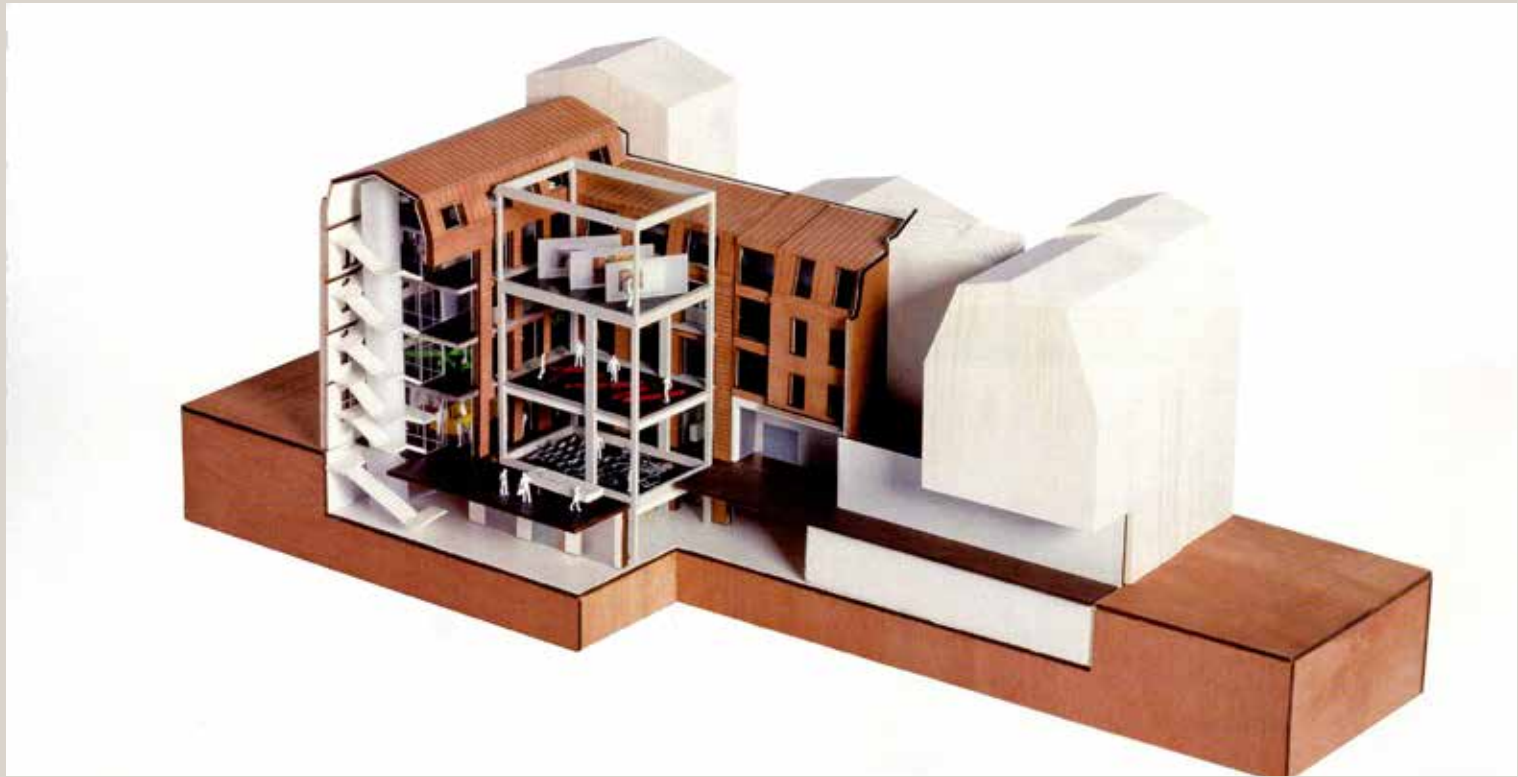
Vue actuelle de la cour couverte montrant les dalles de verre d'origine permettant d'éclairer le sous-sol.



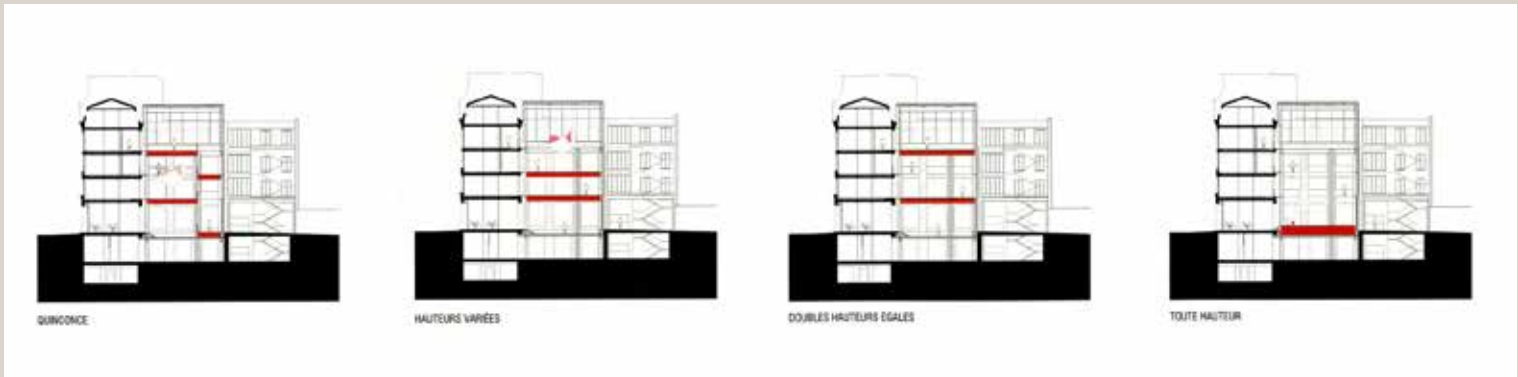
Vue actuelle de la salle de projection occupant l'espace de la cour au 1er étage.



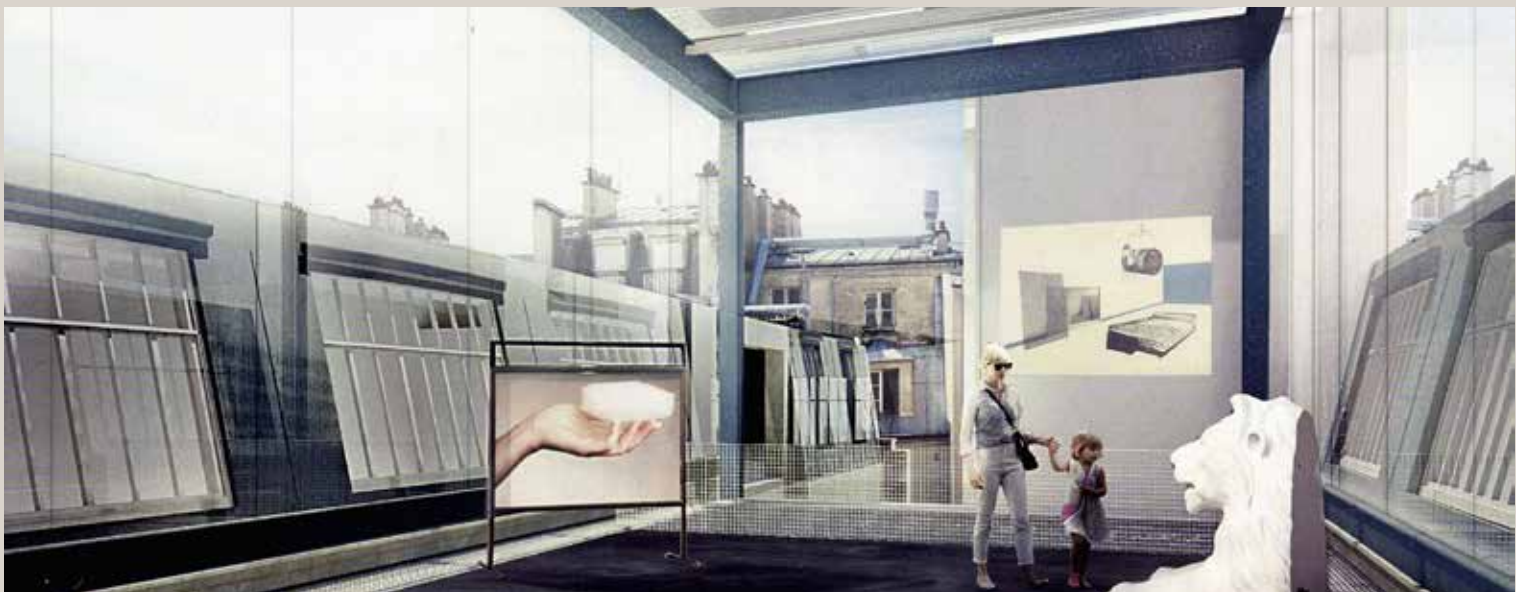
Plans des démolitions au rez-de-chaussée, 1er, 2e et 3e étages.
À droite, axonométrie montrant le principe d'implantation de la « galerie verticale » (© agence OMA).



Maquette d'étude montrant les orientations du projet et la réutilisation du passage (© agence OMA).



Vues en coupe de quatre configurations possibles offertes par le dispositif de planchers mobiles (© agence OMA).



Vue intérieure de la « galerie verticale » au niveau des toitures (© agence OMA).



Accès à la galerie verticale depuis le passage Sainte-Croix de la Bretonnerie (© agence OMA).



De haut en bas : état existant et état projeté de la façade sur la rue du Plâtre (© agence OMA).

[32^{bis}-34, boulevard de Vaugirard (15^e arr.)]

Restructuration lourde du musée de la Poste

Pétitionnaire : M. DANG, Tran - SCITERTIAIRE
PC 075 115 13 V 1041

Dossier déposé le 02/08/2013

« Réhabilitation et mise aux normes de sécurité et d'accessibilité d'un bâtiment de 2 à 8 étages sur 2 niveaux de sous-sol à usage de musée, avec démolition et reconstruction de planchers, extension sur cour, changement de destination d'un logement en extension du musée, modifications d'aspect extérieur, remplacement de l'ensemble des menuiseries, ravalement des façades et végétalisation des toitures terrasses. »

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

Créé en 1936, mais retardé dans son aménagement du fait

de la guerre, l'ancien musée postal s'installe en 1946 rue Saint-Romain, dans l'ancien hôtel de Choiseul-Praslin. Ses collections proviennent principalement de la bibliothèque centrale du ministère des Postes : cartes, affiches, ouvrages divers et manuscrits, complétées par les collections de timbres du ministère ou de dons et legs divers. L'ensemble était exposé sous la direction d'Eugène Vaillé, premier conservateur du musée, selon un ordre chronologique par le biais de dispositifs muséographiques divers : diaporama, maquettes, montages audiovisuels...

En 1964, l'état d'enrichissement des collections et la volonté de moderniser leur présentation conduisent à la décision de créer un nouveau musée plus grand et mieux agencé. Le projet muséographique, entièrement repensé ajoute au parcours chronologique des salles thématiques axées sur la communication.

En 1968, le ministère fait l'acquisition d'un terrain

34, boulevard de Vaugirard, mitoyen d'une autre propriété de la Poste, l'immeuble des chèques postaux (J. Bukiet et J.-B. Mathon architectes).

Le quartier est en pleine rénovation dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine « Maine-Montparnasse ». Exceptionnelle par son envergure, elle voit la SEMMAM y aménager, de 1958 à 1974, et sur plus de 8 hectares, la tour Montparnasse et son socle commercial, la nouvelle gare Montparnasse, l'ex-Hôtel Sheraton et les « barres » de logements et bureaux Maine-Montparnasse I et II, œuvres de Dubuisson implantées en U à l'arrière de la nouvelle gare. Situé en vis-à-vis de la limite ouest de la gare, le musée est conçu par André Chatelin, 1^{er} grand prix de Rome, architecte en chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux et membre du corps des architectes des Postes & Télécommunications. Il propose un projet de huit étages sur rez-de-chaussée et deux niveaux de sous-sol, permettant plus de 1 500 m² de surface d'exposition, selon quelques principes simples. La composition intérieure du bâtiment doit être la conséquence du parti muséographique conçu sur le principe d'une spirale descendante. En conséquence les planchers organisent quinze salles d'exposition qui se décalent en quartiers autour d'un noyau central.

Les façades, à l'exception des deux derniers niveaux de bureaux, sont aveugles pour protéger les œuvres et s'inspirent des concepts développés par le *Mur Vivant*, mouvement prônant la fusion des arts plastiques et des méthodes d'industrialisation.

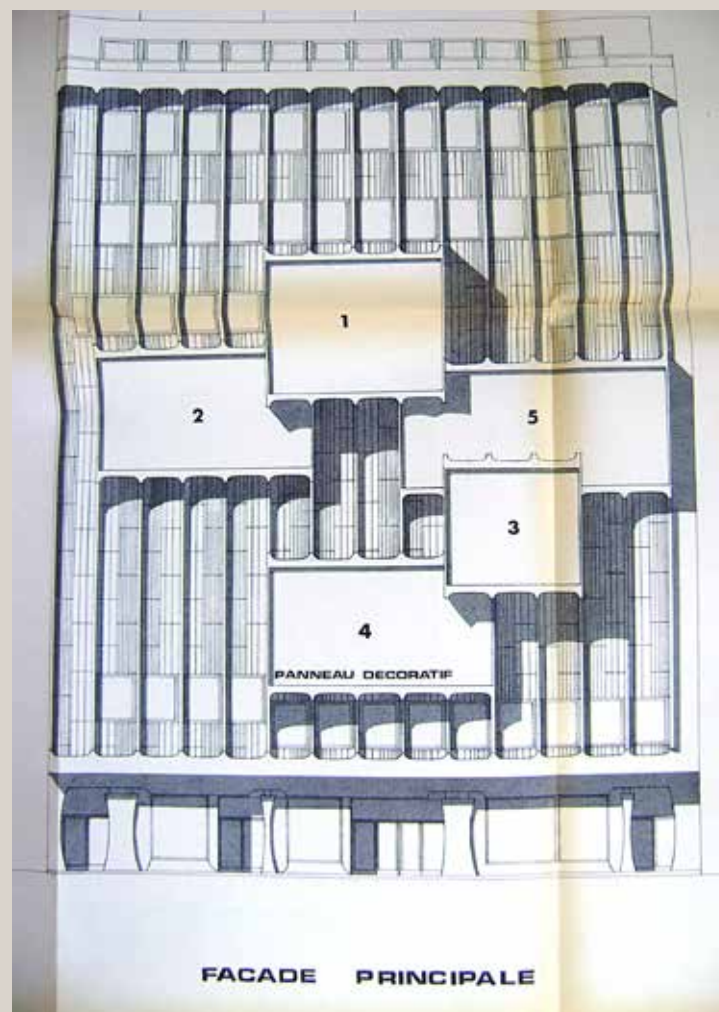
Elles sont réalisées en étroite collaboration avec le sculpteur Robert Juvin, membre du mouvement qui, sur la base d'une ossature classique en béton armé constituée en partie courante de panneaux « standardisés », ajoute cinq « boîtes » dont la face principale s'apparente à des sculptures de béton de ciment blanc. Pour traduire l'idée du prisme et obtenir les reflets de lumière souhaités, Juvin ajoute des agrégats de quartz à la composition du béton. Il s'agit d'un travail très soigné qui renoue avec la tradition des collaborations étroites entre architecte et artiste travaillant au service d'une œuvre globale et cohérente. Aujourd'hui, la direction de l'établissement souhaite proposer un nouveau projet muséographique, dans un équipement répondant aux exigences réglementaires actuelles. Au regard de cette ambition, elle a fait le diagnostic d'un bâtiment inadapté : accessibilité limitée, mauvaise visibilité du musée depuis le boulevard, faible lisibilité des parcours muséographiques et fonctionnalité trop contrainte du fait



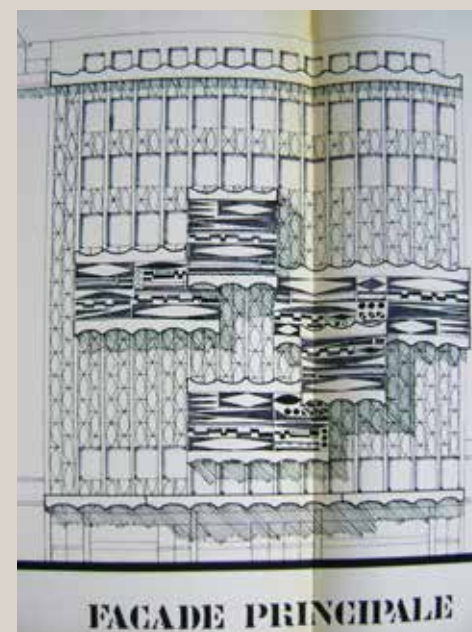
Extrait du plan local d'urbanisme.



Extrait du plan des hauteurs.



Version finale de la façade conçue par André Chatelin (permis de construire).

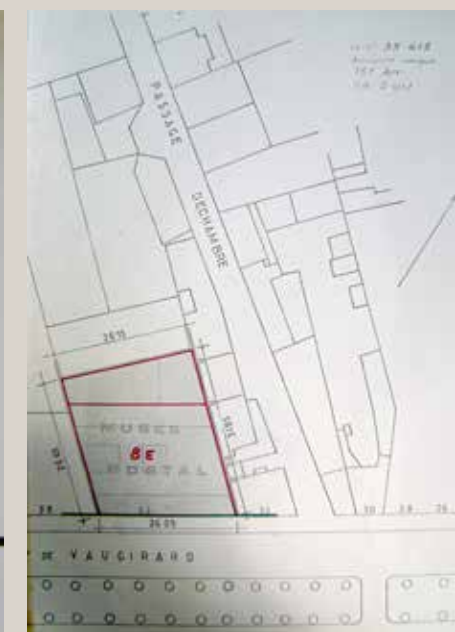
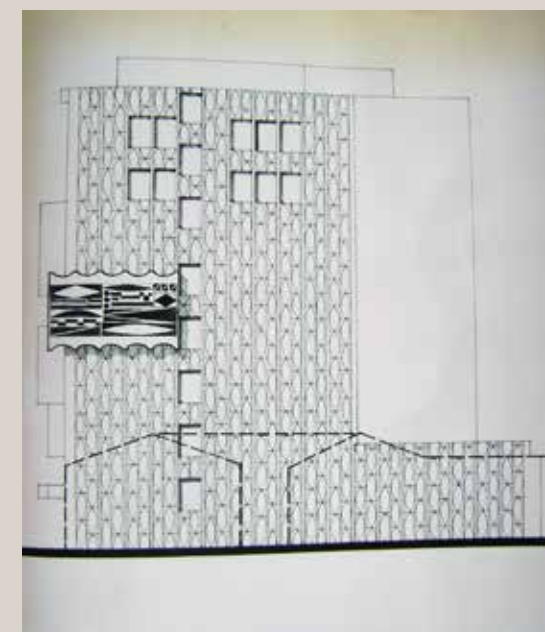


Les premières versions du projet envisageaient un retournement de la façade du boulevard en retour vers le passage Dechambre (démoli dans le cadre de l'opération urbaine Maine-Montparnasse) (permis de construire).

Ci-dessus :

- à gauche, façade sur le boulevard,
- au centre, façade nord,
- à droite, plan masse.

Ci-contre : vue des panneaux en béton modulaire, œuvre de Robert Juvin (IFA).



de la rigidité de l’organisation spatiale et structurelle intérieure.

Après avoir envisagé dans un premier temps la démolition complète du bâtiment, la Direction préfère aujourd’hui mettre en œuvre une rénovation lourde. La façade sur le boulevard serait conservée mais le reste du bâtiment serait profondément revu (démolition quasi totale de ses planchers et dépose des panneaux préfabriqués de la façade arrière).

Le nouveau projet propose des plateaux libérés des noyaux de circulation et des espaces de service implantés le long des mitoyens. Un vide central traverserait le bâtiment sur quatre niveaux afin d’unifier les nouveaux plateaux d’exposition.

Dans les étages, deux niveaux de bureaux seraient surmontés d’un café. Ce dernier niveau serait décollé de la façade sur le boulevard afin de ménager une terrasse en retrait.

À l’arrière, une nouvelle élévation serait créée qui reprendrait la trame de la structure conservée.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de l’IFA : fonds André Chatelin, 049 lfa.
- Marcel Hurez, *Béton architectonique*, publié le 10 novembre 2000 sur le site www.techniques-ingenieur.fr/.

- *Le Mur vivant*, n° 3, janvier 1967, n° 26 de 1972 et n° 47 de 1978.

RÉSOLUTION

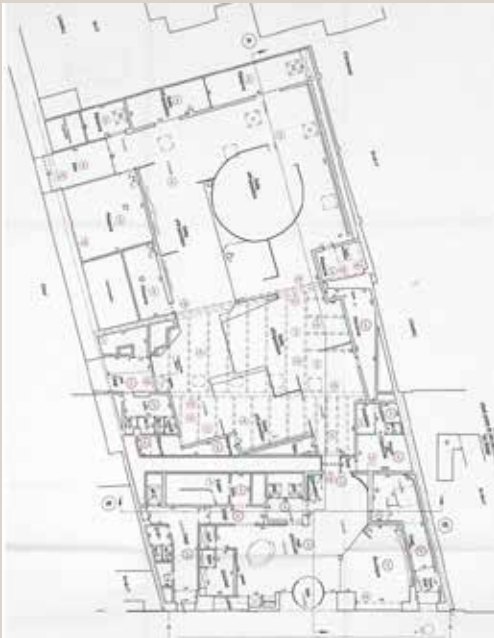
La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 novembre 2013, à l’Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine a examiné le projet de restructuration lourde du musée de la Poste.

La Commission constate que les démolitions envisagées entraînent la perte du parti initial de l’architecte André Chatelin marqué par une composition architecturale intérieure originale car dictée par la logique du parti muséographique qu’elle supporte.

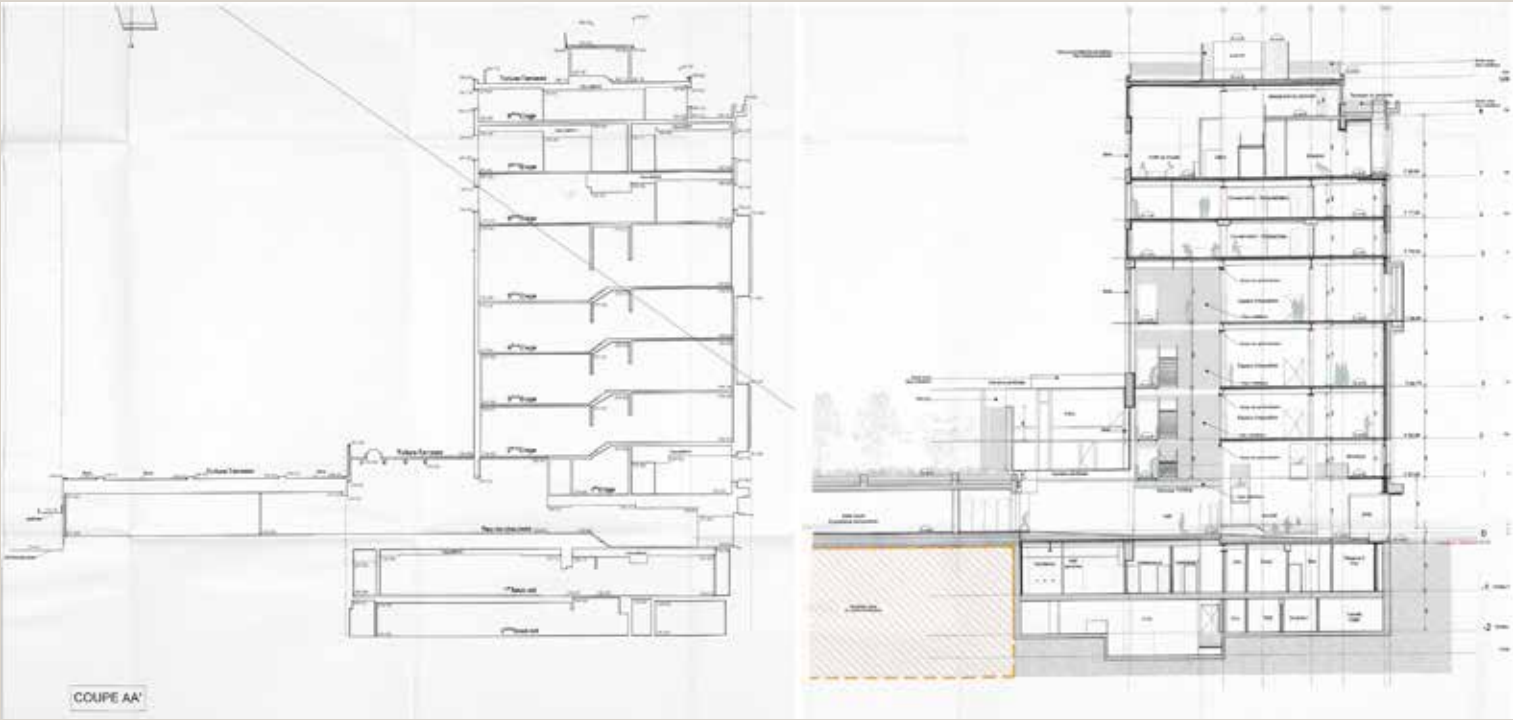
Elle regrette la disparition de ces dispositions toujours en place, sachant qu’elles seront remplacées par une architecture muséale plus conventionnelle fondée sur un mode d’exposition par plateaux.

La Commission s’oppose par ailleurs aux modifications et agrandissements proposés en façade côté boulevard qui constituent une altération de l’état initial et forme le vœu que la façade actuelle soit intégralement conservée (BMO du 21 janvier 2014).

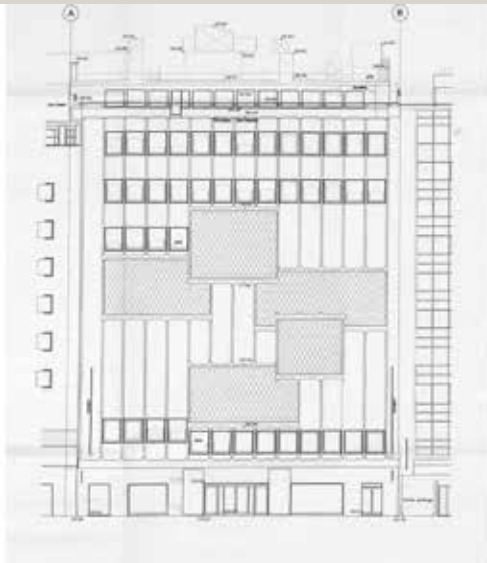
- À gauche, plan du rez-de-chaussée existant.
- À droite, plan du rez-de-chaussée projeté (© JUNG architectures).



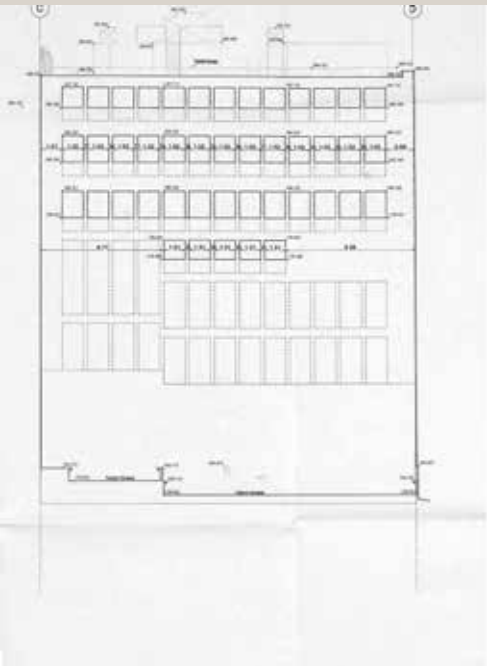
- À gauche : plan du R+2 existant.
- À droite : plan du R+2 projeté (© JUNG architectures).



- En haut :
- À gauche, coupe longitudinale existante.
 - À droite, coupe longitudinale projetée (© JUNG architectures).



- Au milieu :
- Façade sur le boulevard de Vaugirard, existante et projetée (© JUNG architectures).



- En bas :
- Façade arrière, existante et projetée (© JUNG architectures).

[43-51, boulevard Raspail, 23, rue de Sèvres et 3, place Alphonse Deville (06^e arr.)]

SUIVI DE VŒU Restructuration de l'hôtel Lutétia

Pétitionnaire : M. MACAIGNE, Philippe - SAS L'HÔTEL

PC 075 106 13 V 1010

Dossier déposé le 07/05/2013

« Restructuration des locaux d'un Grand Hôtel avec création et déplacement de trémies d'ascenseurs et d'escaliers, extension des locaux techniques au 3^{ème} niveau de sous-sol, création d'un patio à rez-de-chaussée sur cour, modifications ponctuelles en façade sur courettes, création d'édicules techniques en toiture sur rue, ravalement et remplacement des menuiseries extérieures sur rue et cour, redistribution des locaux et modification des façades à rez-de-chaussée sur rues. »

PROTECTION

- Bâtiment protégé au titre du PLU.

« Hôtel Lutétia construit entre 1907 et 1910 par les architectes Louis-Charles Boileau [sic] et Henri Tauzin. La

sculpture déployée en façade, sur le thème de la vigne est l'œuvre du sculpteur Léon Binet. Ce palace de 200 chambres comprenait à l'origine, au rez-de-chaussée, une pâtisserie, un salon de thé, un café et un restaurant. Seul, le premier vestibule et le grand hall ont conservé leur décor d'origine. L'hôtel est associé, par sa fréquentation et par les nombreux événements qui s'y déroulèrent, à l'histoire culturelle et politique de la capitale. »

- Inscription par arrêté du 16 octobre 2007 au titre des Monuments historiques : « l'ensemble des façades et des toitures sur rues et sur cours de l'hôtel ; le hall d'accueil ; le hall de réception ; la galerie ; le salon Borghèse (ancienne salle à manger) ; le salon Saint-Germain (ancien jardin d'hiver) ; les trois escaliers avec leur cage ; le vestibule d'entrée de l'extension de 1912 ; la rotonde palière du salon Président ; le salon président (ancienne salle des fêtes) avec ses lustres Lalique. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 20 septembre 2005 : « La Commission du vieux Paris [...] a formé le vœu que l'hôtel Lutétia sis 23, rue de Sèvres et 43-51, boulevard Raspail (6^e arr.) soit protégé au titre des Monuments historiques. Construit entre 1907 et 1910 par les architectes Louis-Hippolythe Boileau et Henri Tauzin, il constitue autant un modèle de l'architecture parisienne du début du XX^e siècle qu'un lieu de mémoire insigne de la Seconde guerre mondiale. »

- Séance du 20 septembre 2013 : « La Commission du Vieux Paris [...] a examiné le projet de restructuration de l'hôtel Lutétia.

Faisant le constat de l'importance historique de ce grand hôtel et de la complexité de l'intervention envisagée, la commission souhaite pouvoir visiter l'immeuble avant de se prononcer.

Cependant, elle souligne d'ors et déjà la nécessité qu'il y a de fonder les restitutions envisagées sur une base documentaire complète, notamment pour la marquise de l'entrée principale d'origine. Elle indique que si tel n'était pas le cas, une réalisation contemporaine serait préférable.

De même, avant de se prononcer sur l'opportunité qu'il y aurait à démolir certaines des pièces historiques non protégées,

elle estime nécessaire que soit vérifiée l'existence de décors ou modénatures encore en place. »

PRÉSENTATION

Comme les grands magasins ou les gares, les grands hôtels de luxe font partie des nouveaux établissements qui accompagnent l'émergence au XIX^e siècle du Paris moderne.

Si les premiers établissements, comme le Grand Hôtel (1862), le Ritz (1898) ou le Crillon (1909) s'installent dans des bâtiments existant au rythme des événements d'envergure comme les Expositions Universelles, ceux édifiés au tout début du XX^e siècle sont des constructions neuves d'un nouveau type architectural.

Conçu à l'origine comme un simple hôtel de voyageurs, le Lutétia s'inscrit dans cette seconde phase de développement, comme le Majestic ou le Plaza Athénée, dont il se distingue par l'emplacement puisqu'il est le seul grand hôtel de la rive gauche.

Contemporain du prolongement du boulevard Raspail, le Lutétia est construit en 1910 pour la Société du grand hôtel de la rive gauche par Louis-Hippolyte Boileau et Henri Tauzin à l'emplacement d'un ancien couvent de la Congrégation des dames de Saint-Tomas-de-Villeneuve. Le bâtiment est



Extrait du plan local d'urbanisme.



Vue de l'hôtel Lutétia vers 1920 (© Léon et Lévy / Roger-Viollet).



Extrait du plan des hauteurs.



Vue actuelle de l'hôtel.



PARIS — HOTEL LUTÉTIA — La Galerie.
Vue de la galerie du hall (carte postale non datée). Numéroté 1 sur le plan page 10.



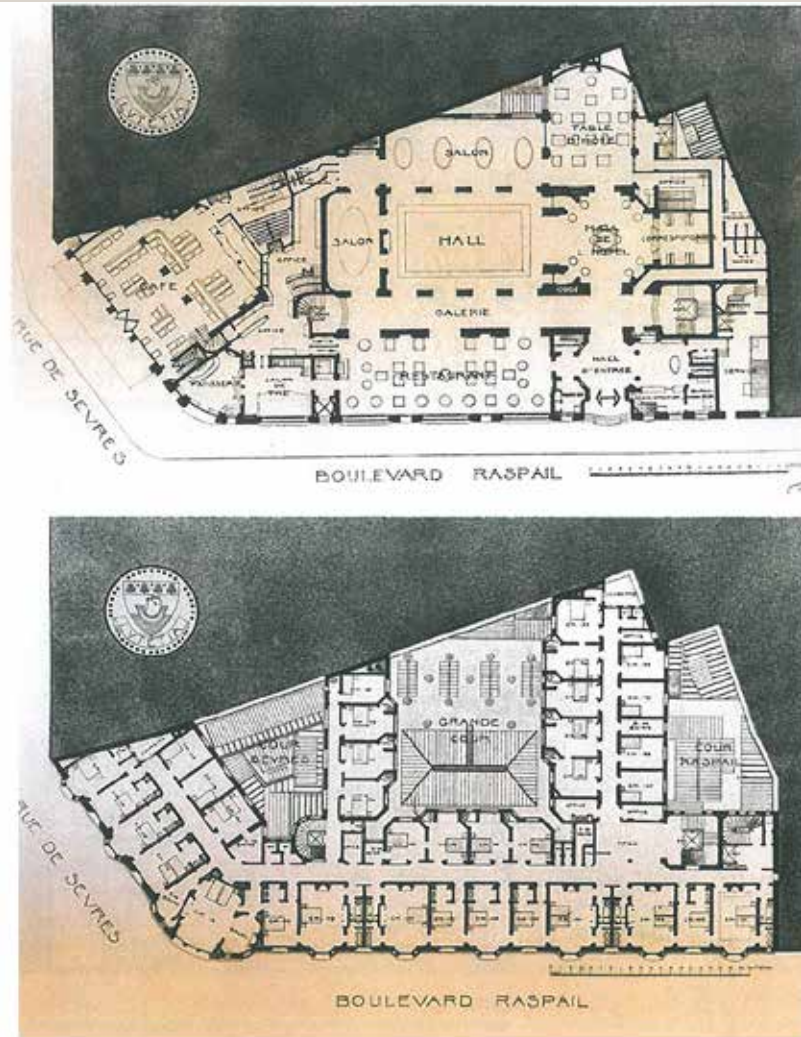
PARIS — HOTEL LUTÉTIA — Salon de Lecture.
Vue de l'ancien salon de lecture, actuel hall de réception, dont les décors seraient restitués (carte postale non datée). Numéroté 5 sur le plan page 10.



PARIS — HOTEL LUTÉTIA — Le Restaurant.
Vue de l'ancien restaurant, actuel salon Borghèse, qui accueille la salle des petits déjeuners. Le projet prévoit d'y installer à nouveau un restaurant (carte postale non datée). Numéroté 1 sur le plan page 10.

Ci-contre, de haut en bas :

Plan du rez-de-chaussée et plan du 1^{er} étage (« L'hôtel «Lutétia» », *L'Architecte*, 1911, planche XXVI, extrait de l'étude GRAHAL).



constitué d'un corps de bâtiment principal le long des rues de Sèvres et du boulevard Raspail, que prolongent deux ailes perpendiculaires. Trois cours intérieures sont ainsi formées : la cour de Sèvres, la cour centrale et la cour du midi. La composition intérieure s'organise autour de deux grands axes de circulation, avec une grande galerie longitudinale reliant deux grands escaliers et un jardin d'hiver au centre (futur salon Saint-Germain). Cette distribution dessert un restaurant et un salon de thé côté boulevard Raspail et un bar, une brasserie et une pâtisserie, côté rue de Sèvres. Ces derniers, également accessibles depuis l'extérieur, sont indépendants de l'hôtel et ont été décorés par plusieurs artistes dans des styles très différents. Ils sont l'œuvre d'Adrien Karbowsky, Desgalaix, Barberis, Carrière et Gustave-Louis Jaulmes pour ce qui est des peintures et décors, les sculptures étant dues à Léon Binet et Louis Tausin.

En 1912, le Lutétia fait l'objet d'une première extension vers la rue d'Assas afin d'augmenter la capacité de l'hôtel. Par la même occasion sont créés de nouveaux salons indépendants, dont la grande salle des fêtes (actuel salon Président). Dans les années 1930, toujours sous la direction de Louis-Hippolyte Boileau, un deuxième projet d'extension donne au Lutétia sa configuration spatiale actuelle. La création contre

le grand mitoyen d'un nouveau corps de bâtiment entre les deux ailes principales, ce qui permet de circuler autour de la cour centrale.

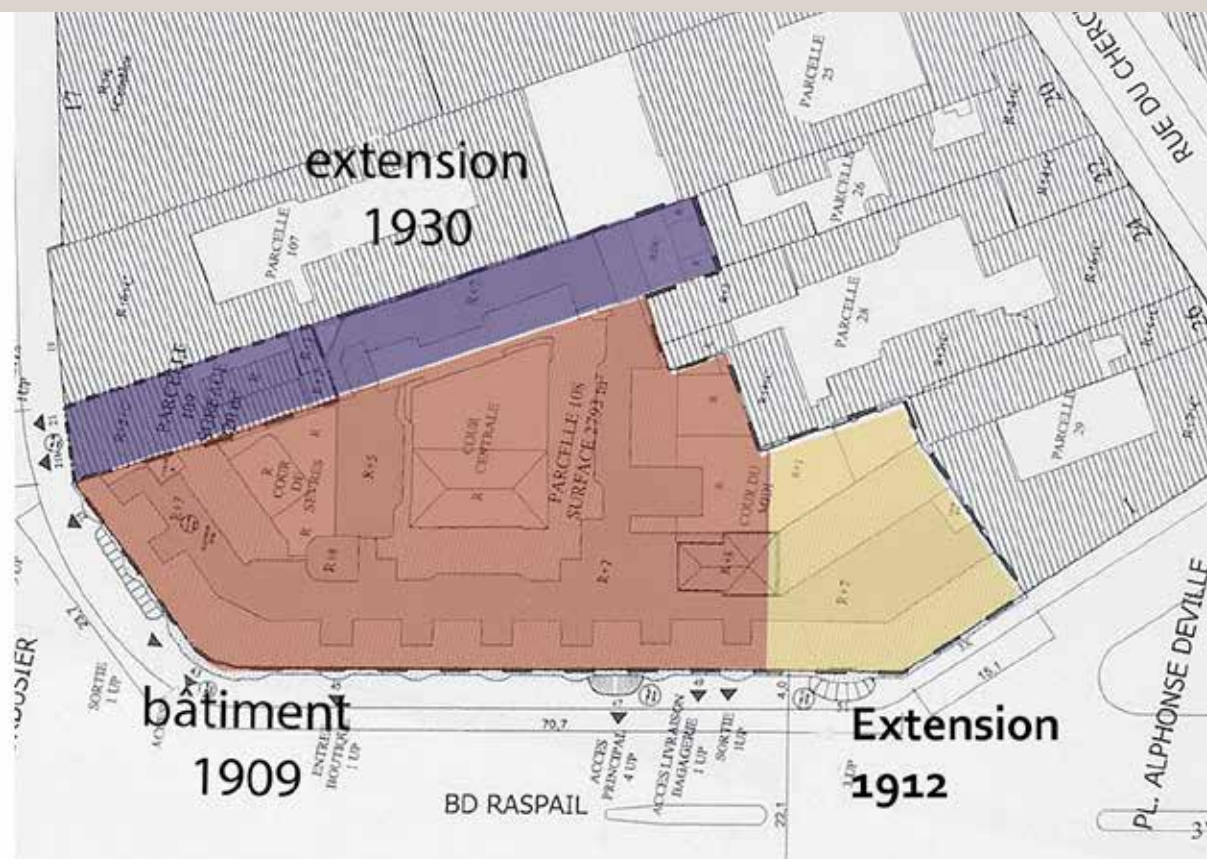
L'ajout de cette construction large de 8 mètres permet également, au rez-de-chaussée, d'agrandir la brasserie et de doter l'hôtel de nouveaux salons – dont le salon Récamier. Le Lutétia, désormais achevé, s'affiche comme le palace de la rive gauche. Ses décors floraux et antiquisants, caractéristiques de la Belle Époque, sont mis au goût du jour, sa brasserie est remaniée et c'est très certainement à cette époque que le mobilier est remplacé.

Après cette dernière grande campagne de travaux, l'hôtel ne connaîtra plus que des aménagements mineurs rendus nécessaires par la diversification de son offre et l'apparition d'une activité liée aux événements d'entreprises.

Aujourd'hui l'actuel propriétaire, qui a décidé de revenir sur un usage principalement hôtelier, souhaite que le Lutétia rejoigne la liste des établissements cinq étoiles.

À cette fin, il prévoit de mettre en œuvre :

- . un renouvellement de l'offre concernant aussi bien les chambres que les nouveaux services associés à la catégorie des cinq étoiles (piscine, spa, nouvelle brasserie...);
- . une intervention sur les parties protégées au titre des



Plan figurant les principales campagnes de construction ((© Wilmotte & associés et A-C. Perrot & F. Richard).



Vue de l'ancienne brasserie. (carte postale non datée). Numéroté 6 sur le plan page 10.



Vue de l'ancien grand hall, actuel salon Saint-Germain (carte postale non datée). Numéroté 2 sur le plan page 10.



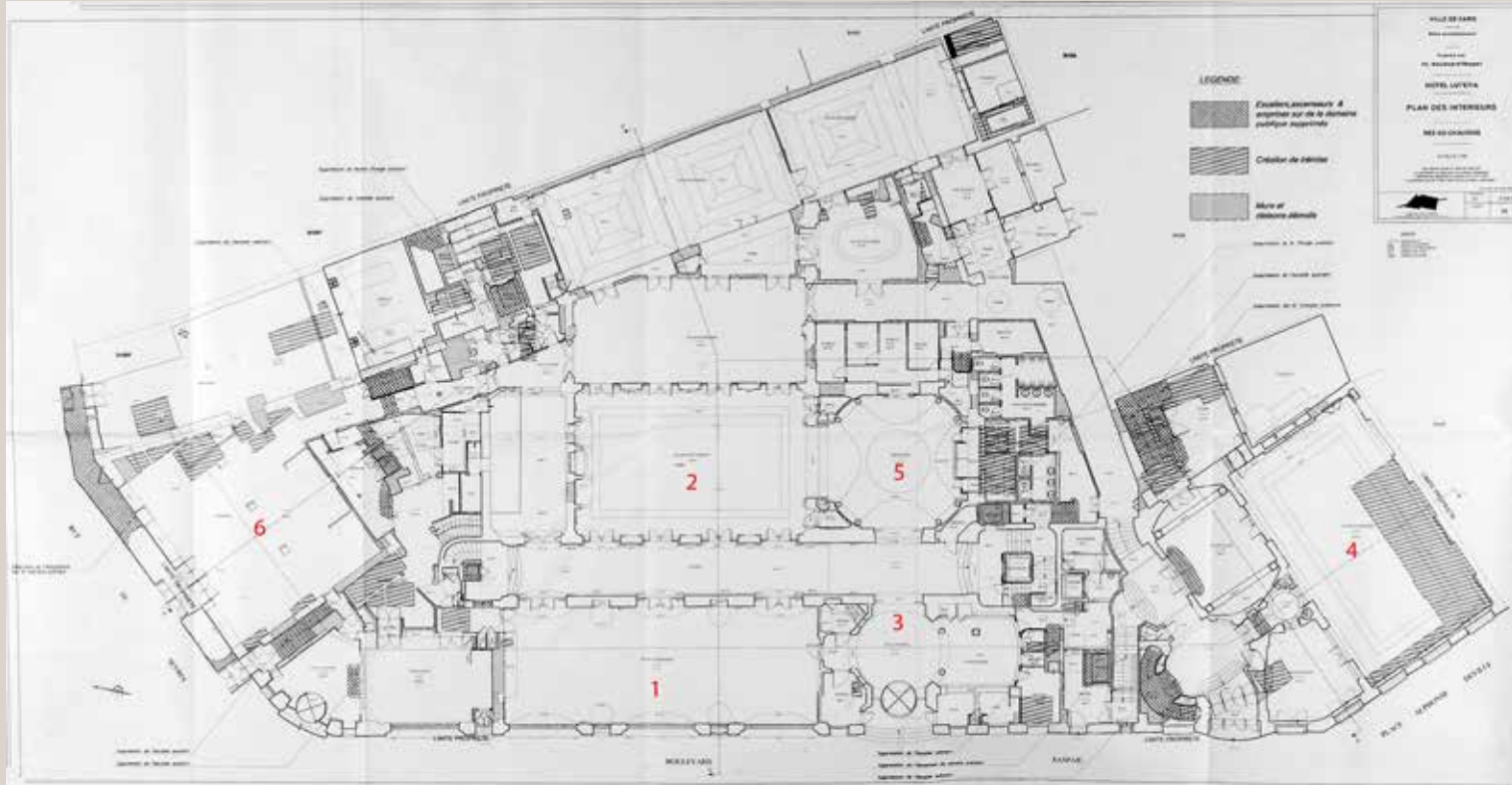
Vue prise entre 1903 et 1922 de la marquise, qui serait reconstruite (© Charles Lansiaux, Musée Carnavalet Roger-Viollet).



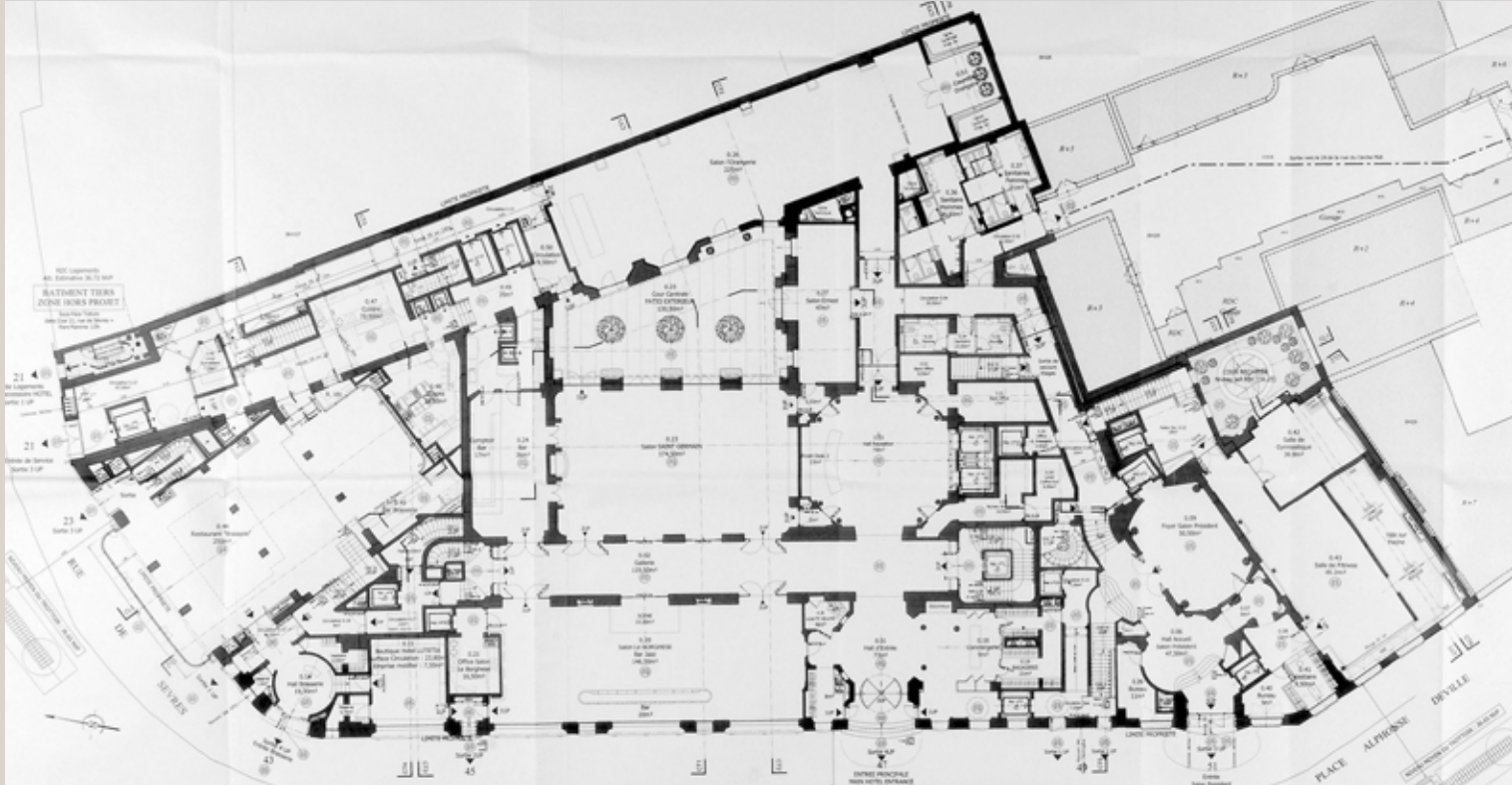
Vues du hall d'entrée actuel et de la galerie longitudinale, protégés au titre des Monuments historiques. Numéroté 3 sur le plan page 10.



Vue actuelle du salon président. Ce dernier, comme les actuels salons Saint-Germain et Borghèse, est protégé au titre des Monuments historiques de même que ses lustres, œuvre de Lalique. Numéroté 4 sur le plan page 10.



Plan du rez-de-chaussée existant (© Wilmotte & associés et A-C. Perrot & F. Richard).



Plan du rez-de-chaussée projeté (© Wilmotte & associés et A-C. Perrot & F. Richard).

Monuments historiques (façade, salons, hall) ;
. une intervention sur les circulations du rez-de-chaussée (entrée principale et de service) et les cours intérieures (aménagement de patios), le renforcement des circulations verticales et la modification des sous-sols ;
. une intervention sur la façade principale restituant les ouvertures de l'entresol d'avant la campagne de 1930 à l'angle, la reconstitution des marquises de l'entrée principale (1910)et de l'entrée du salon Président (1912), et la restauration des décors des salons protégés.
Aujourd'hui, l'entrée principale de l'établissement et l'entrée de service se trouvent côte à côte sur le boulevard Raspail. Pour mettre en valeur le caractère luxueux de l'hôtel et accueillir la clientèle du spa tout en améliorant la gestion des flux, il est proposé de transférer l'entrée de service rue de Sèvres. L'entrée d'angle, maintenant à double hauteur, serait dédiée à la brasserie et au salon Borghèse qui accueilleraient un restaurant. L'emprise de la brasserie sur la façade serait réduite à trois travées et les baies de l'entresol seraient restituées. Une porte cochère serait créée pour les livraisons. À l'intérieur, la cour centrale serait abaissée jusqu'au rez-de-chaussée afin d'apporter de la lumière aux zones actuellement non éclairées. Le décor de mosaïques Art Déco

décorant l'avant-corps de la façade intérieure nord serait prolongé et généralisé à l'ensemble du rez-de-chaussée du patio créé.
Avec un nombre de salons réduit, la nouvelle configuration de l'hôtel offrirait plusieurs services indépendants de son fonctionnement principal.
Le spa, dont l'accès serait situé à proximité de l'entrée principale côté boulevard Raspail, impliquerait la démolition du plancher sur sa future emprise et la disparition du salon pompéien situé au rez-de-chaussée.
L'ensemble serait complété par des travaux de mise aux normes de sécurité incendie et d'accessibilité PMR. Les deux grands escaliers encadrant la grande galerie seraient encloussonnés et prolongés de quelques marches pour atteindre le niveau du rez-de-chaussée qui retrouverait à cette occasion son revêtement d'origine.

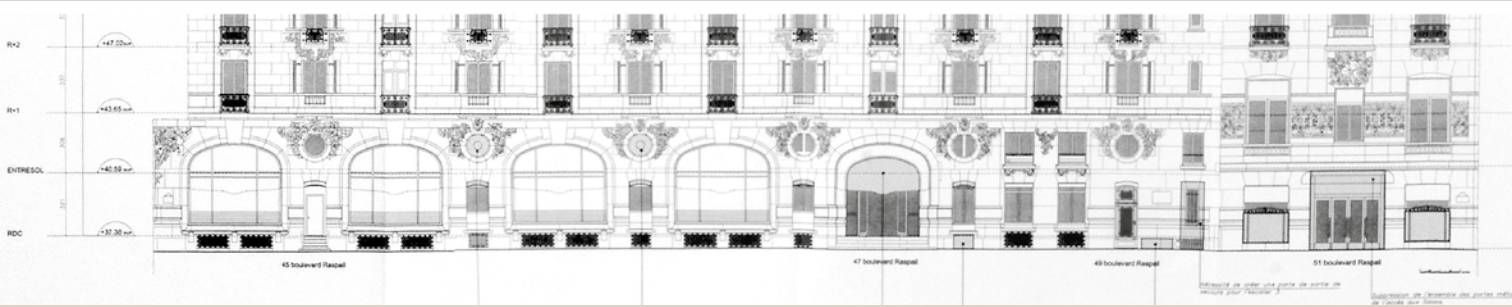
SOURCES & BIBLIOGRAPHIE
- Étude historique et archéologique, rapport final, GRAHAL, février 2006.

RÉSOLUTION
La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 novembre 2013, à

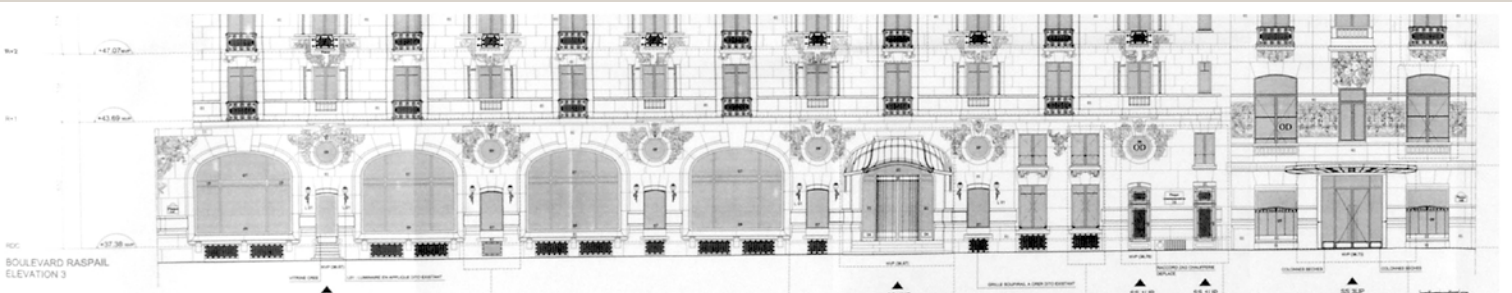
l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire de Paris chargée du Patrimoine a de nouveau examiné le projet de restructuration de l'hôtel Lutétia.
Après avoir effectué une visite de l'établissement et rappelé que le salon Président, aujourd'hui protégé au titre des monuments historiques, était à l'origine l'ancienne salle des fêtes de l'hôtel, la Commission demande de conserver et de laisser visible la scène dont le projet prévoit la disparition. Concernant le prolongement vers le bas des façades intérieures de la cour principale lié à la démolition du salon Trianon, à laquelle elle ne s'oppose pas, la Commission demande à ce que les parties nouvellement construites ne pastichent pas, comme cela est prévu, le style art déco des façades d'origine.
Enfin, s'agissant de l'intention du maître d'œuvre de reconstituer les marquises du boulevard Raspail, la Commission s'y oppose vigoureusement, celui-ci ne disposant pas des éléments nécessaires à une authentique restitution. La Commission rappelle qu'elle juge préférable de prévoir à leur emplacement une réalisation contemporaine (BMO du 21 janvier 2014).



Vue perspective projetée de la façade rue de Sèvres après intervention sur les baies de l'entresol et création de la nouvelle entrée à l'angle (© Wilmotte & associés et A-C. Perrot & F. Richard).



Vue partielle de la façade boulevard Raspail montrant le registre bas existant (© Wilmotte & associés et A-C. Perrot & F. Richard).



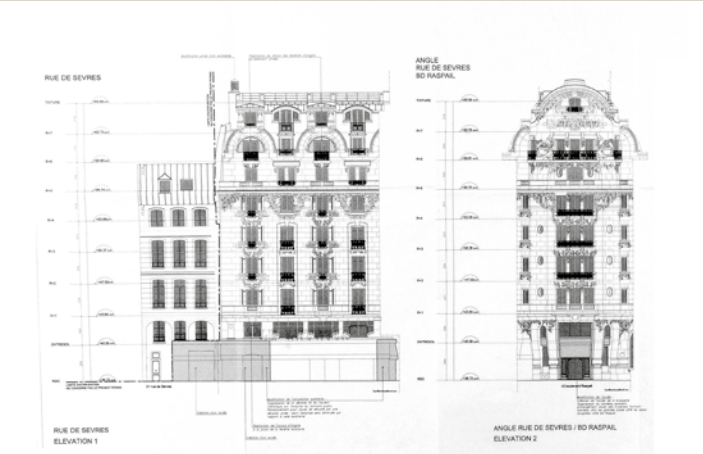
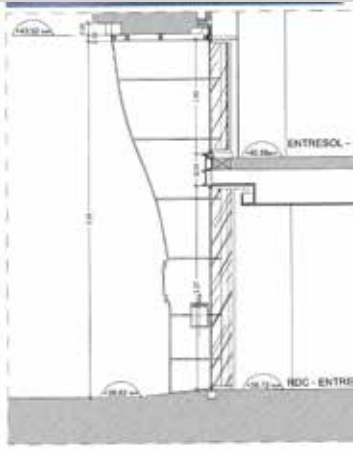
Vue partielle de la façade boulevard Raspail montrant le registre bas projeté (© Wilmotte & associés et A-C. Perrot & F. Richard).



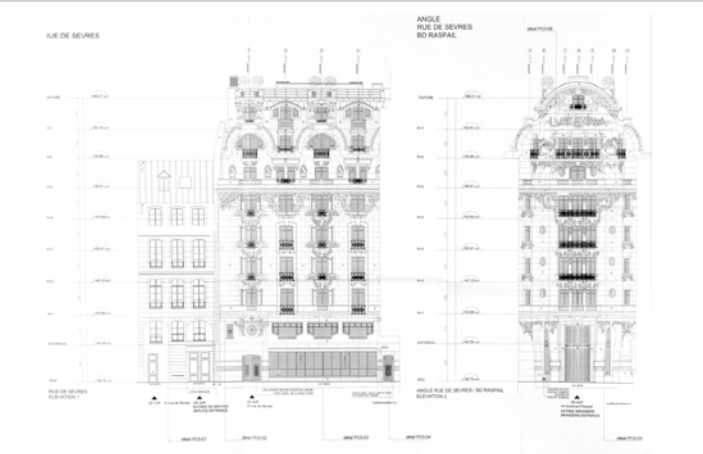
Vue projetée de la restitution des baies d'entresol et du nouveau traitement de la devanture de la brasserie (© Wilmotte & associés et A-C. Perrot & F. Richard).



Vues perspective et en coupe du projet montrant le détail de l'entrée maintenant à double hauteur (© Wilmotte & associés et A-C. Perrot & F. Richard).



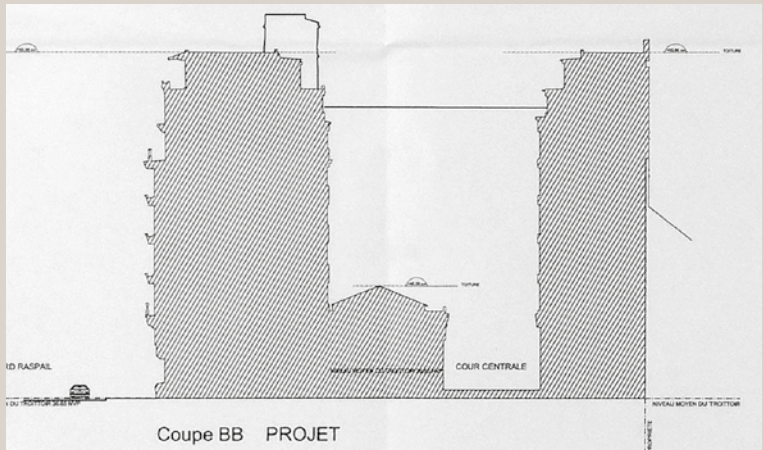
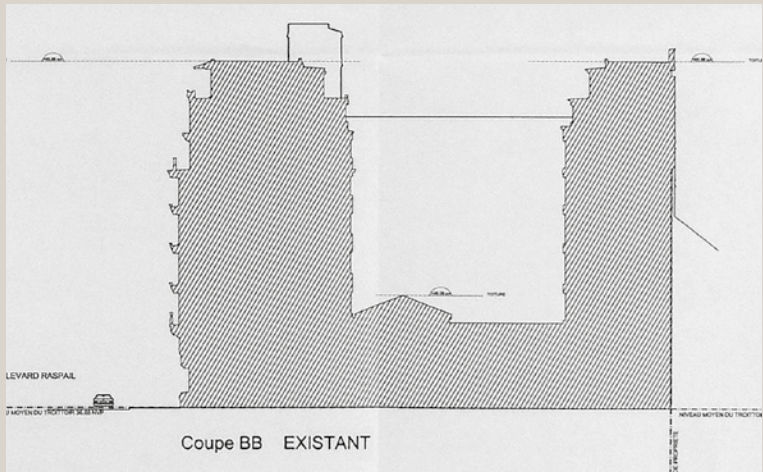
Élévations existantes sur la rue de Sèvres et à l'angle du boulevard Raspail (© Wilmotte & associés et A-C. Perrot & F. Richard).



Élévations projetées sur la rue de Sèvres et à l'angle du boulevard Raspail (© Wilmotte & associés et A-C. Perrot & F. Richard).



Vue actuelle de la cour centrale (© Wilmotte & associés et A-C. Perrot & F. Richard).



Coupe transversale montrant la cour centrale
En haut, l'état existant, en bas l'état projeté (© Wilmotte & associés et A-C. Perrot & F. Richard).



Vue projetée de la cour centrale, dont le niveau existant serait abaissé, permettant la création d'un patio (© Wilmotte & associés et A-C. Perrot & F. Richard).

[74-74B et 76, avenue Félix Faure (15^e arr.)]

SUIVI DE VŒU Démolition d'un immeuble du début du XX^e siècle

Pétitionnaire : M. DONEY François
SCCV PARIS 15^{EME} AVENUE FELIX FAURE
PC 075 115 13 V 1049
Dossier déposé le 30/08/2013
« Construction d'un bâtiment sur rue d'habitation (25 logements), de commerce et de stationnement de 9 étages et d'un bâtiment d'habitation sur cour (6 logements sociaux) de 4 étages, sur 2 niveaux de sous-sol, avec pose de panneaux solaires thermiques (40 m²) en toiture, après démolition d'un bâtiment à usage d'hébergement hôtelier.
SHON démolie : 806 m² ; SHON créée : 1 842 m². »

PROTECTION
Aucune, mais la parcelle est signalée au PLU.

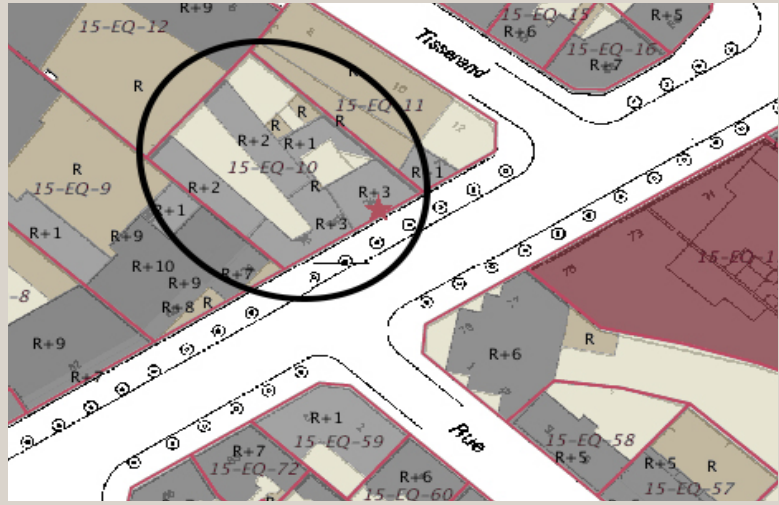
ANTÉRIORITÉ
- Séance du 23 octobre 2012 : « La Commission du Vieux Paris [...] a examiné le projet de démolition de deux immeubles du XX^e siècle, avenue Felix Faure.

Après avoir pris connaissance de la valeur historique de l'immeuble situé au 74-74bis qui appartient à la mémoire du 15^e arrondissement, la Commission demande la conservation de cet immeuble et de celui qui lui est attenant dans une perspective urbaine.
Elle souhaite qu'une plaque soit apposée sur l'immeuble du 74-74bis, en concertation avec la Société d'histoire du 15^e arrondissement. »

PRÉSENTATION
Ancienne voie de la commune de Grenelle, l'avenue Felix Faure est aujourd'hui bordée depuis la place Étienne Pernet jusqu'à la rue Tisserand par des ensembles bâtis de gabarit haussmannien ou correspondant à celui du règlement de 1902. Après le n° 72, l'avenue traverse un tissu beaucoup plus hétérogène où des immeubles plus récents rompent le plafond des toitures haussmanniennes et la continuité des alignements.
Situé à la charnière de ces deux séquences de l'avenue, le terrain des n° 74-74b et 76 est occupé par deux immeubles



Extrait du plan local d'urbanisme.



Extrait du plan des hauteurs.



Vue actuelle avec, à gauche, la façade de brique de l'hôtel meublé du n°76 et à droite, les habitations du n°74-74B.



Vue de la cour de l'hôtel meublé.

à l'alignement, de gabarit semblable et construits dans les années 1920.

Le premier, adressé au n° 76, est un bâtiment de trois étages carrés sur rez-de-chaussée couvert d'une toiture à faible pente. D'un dessin très simple et doté d'une façade de brique, il a pour seul décor un motif losangé au dernier étage. Construit en 1920 par messieurs Friser et Moreau, il est complété sur cour de deux ailes en retour.

Le second immeuble, au n° 74-74bis, est également de trois étages carrés sur rez-de-chaussée et résulte de la surélévation en 1928 d'une maison (P. Robuchon architecte). Sur la rue, la toiture est marquée par la présence d'une lucarne à demi-croupe débordante. Ses intérieurs ont conservé des vestiges de décor. À l'arrière, une maison à l'architecture comparable a été construite dans le jardin.

Lors de la séance du 23 octobre 2012, la commission avait étudié le projet de démolition totale de ces deux immeubles. Après avoir pris connaissance de la valeur historique de l'immeuble situé au 74-74bis, la commission avait estimé que cet immeuble appartenait à la mémoire du 15^e arrondissement. Elle avait demandé sa conservation ainsi que celle du n° 76 et ce, dans une perspective urbaine.

Aujourd'hui, le pétitionnaire propose d'installer sur ce terrain un ensemble de 31 logements et souhaite pour cela mettre en œuvre une construction neuve sur rue échelonné de R+4 à

R+9, ainsi qu'une autre de R+4 en fond de parcelle.

Dans ce cadre, il prévoit la conservation de l'immeuble sur rue situé au n° 74-74b mais demande la démolition de la maison située à l'arrière du n° 74-74b, ainsi que celle de l'immeuble sur rue du n° 76.

SOURCES

- Archives de Paris : VO¹¹ 1208 et VO¹² 236.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 novembre 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire de Paris chargée du Patrimoine a de nouveau examiné le projet de démolition de deux immeubles sur rue, du début du XX^e siècle, situés au 74-74B et 76, avenue Felix Faure, dont elle avait demandé la conservation. Le pétitionnaire maintient sa demande de démolition de l'immeuble sur rue du n°76 mais accepte aujourd'hui de conserver celui situé au n°74-74B, qui appartient à la mémoire historique de l'arrondissement. Tout en regrettant la démolition de l'immeuble du n°76, préjudiciable à la perspective urbaine, mais considérant que l'immeuble conservé est, sur le plan patrimonial, le plus intéressant des deux, la Commission lève son vœu (BMO du 21 janvier 2014).

[4-6, rue Hermann Lachapelle et 13, rue des Amiraux (18^e arr.)]

FAISABILITÉ
Restauration de la piscine des Amiraux

PROTECTION

Sont classées au titre des Monuments historiques par arrêté du 22 mars 1991 les façades, toitures et piscine ; sont inscrits par arrêté du 22 mars 1991 les intérieurs (sauf la piscine classée).

PRÉSENTATION

Inspirés des avancées hygiénistes appliquées à la conception des sanatoriums, Henri Sauvage et son associé Charles Sarazin déposent en 1912 le brevet d'un immeuble à gradins dont les retraits successifs permettent d'éclairer et de ventiler à la fois la rue et l'immeuble, fût-il plus haut que l'habituelle maison de rapport parisienne. Exemple assez rare de brevet appliqué à une forme architecturale, cette silhouette pyramidale rompt avec la typologie, à peine plus ancienne, des HBM groupés en îlots ouverts. Elle provient des recherches de l'architecte destinées à concilier économie – par la possibilité d'un urbanisme d'îlots massifs sans

cour – et confort – les retraits favorables à l'ensoleillement étant rendus possibles grâce au porte-à-faux en béton armé.

Lors de l'élaboration du projet, cette typologie est critiquée en raison de la place perdue, de l'absence de logements à plusieurs orientations et de la difficulté de tirer parti du volume central aveugle (des « caves » sont aménagées au troisième étage).

Dans ce volume intérieur, le programme de piscine (retenu après qu'eurent été envisagés un cinéma ou un restaurant populaire) va dans ce sens, complété de bains publics toujours en service.

Les logements sont mis en location en 1927, alors que la piscine n'ouvre qu'en 1930.

La piscine occupe le volume central sur quatre niveaux : un deuxième sous-sol partiel technique dédié à la filtration et au chauffage de l'eau, un premier sous-sol correspondant au volume du bassin (dont la double coque de béton permettait à l'origine le maintien de la température de l'eau par un système de bain-ma-

Plan masse des démolitions. En rouge, les emprises démolies ; en vert, le bâtiment conservé (n° 74-74b) dans le nouveau projet (© H2O architectes).



Insertion du nouveau projet (© H2O architectes).



Vue du premier projet. Les deux immeubles auraient alors été démolis (© Didier Brard, architecte).



Extrait du plan local d'urbanisme.



Extrait du plan des hauteurs.



Vue de la façade principale (in *L'Architecte*, III, 1926). La piscine n'est pas encore aménagée.

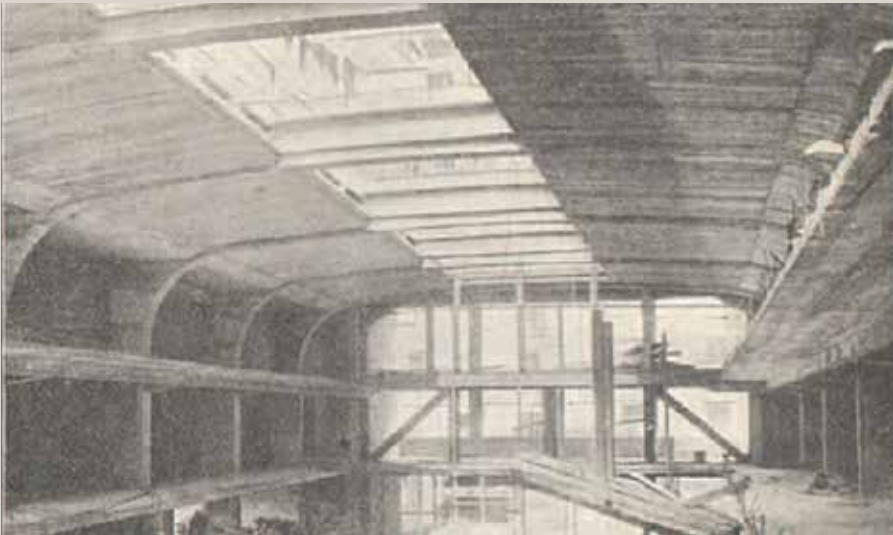
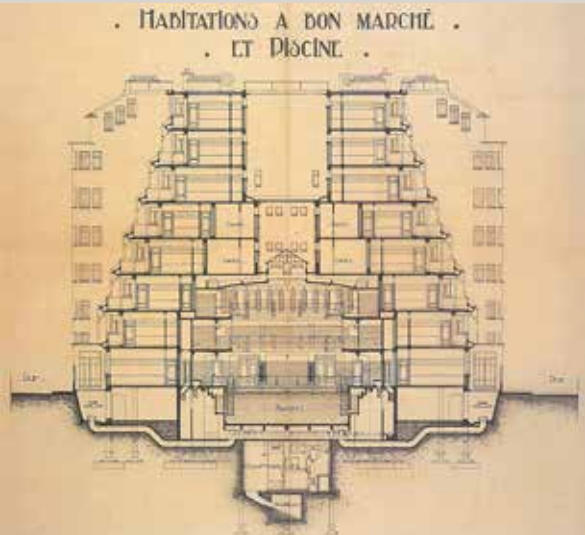
rie) et à ses annexes, le rez-de-chaussée au niveau des plages et du bassin et deux étages de cabines desservies par des coursives. Un lanterneau permet d'éclairer le volume principal. L'atmosphère intérieure doit sa singularité au recours systématique à la céramique, présente au-dedans comme sur l'ensemble des façades. L'objet de l'opération actuellement prévue est de restaurer la structure du bassin de la piscine dont le béton endommagé en divers endroits par la corrosion des fers devra être réparé. Il est aussi prévu de procéder à la réfection de l'étanchéité du bassin et des plages, d'améliorer l'accès à l'établissement (locaux du personnel et bains-douches publics inclus) pour les personnes à mobilité réduite. Les revêtements de céramique d'origine ont été remplacés dans les années 1980 par un carrelage blanc semblable à celui de la façade. Ce matériau visait l'évocation de l'univers d'Henri Sauvage et non la fidélité scrupuleuse aux couleurs initiales. Il devra être déposé pour les interventions de consolidation et pourrait être restitué dans sa présentation ancienne. L'option d'une restitution générale du décor d'origine, connu par l'examen de traces subsistantes, est à l'étude. Le retour aux dispositions 1930 concernerait également l'éclairage naturel zénithal.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

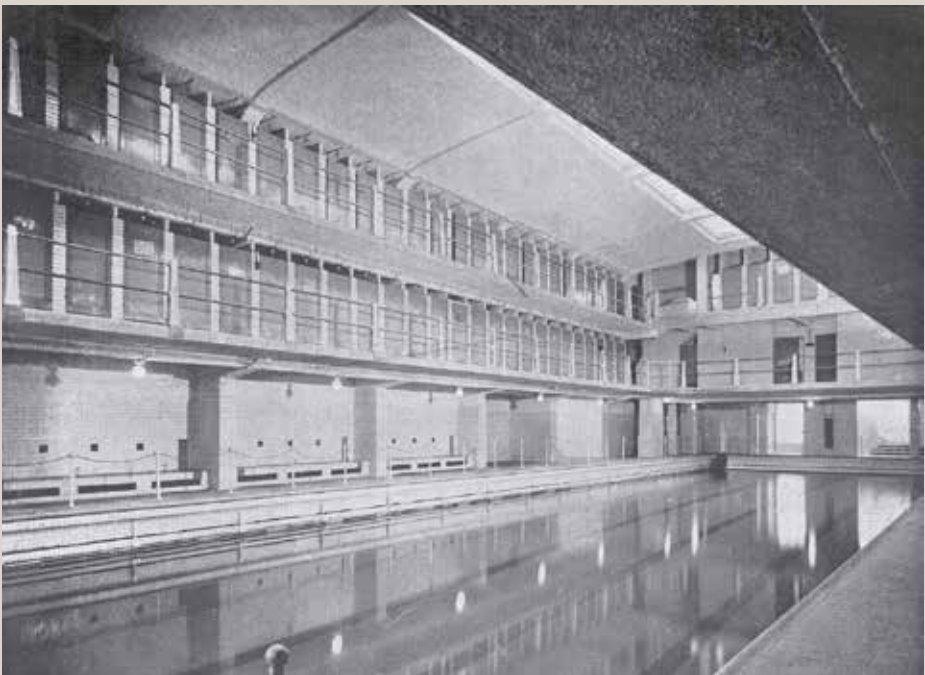
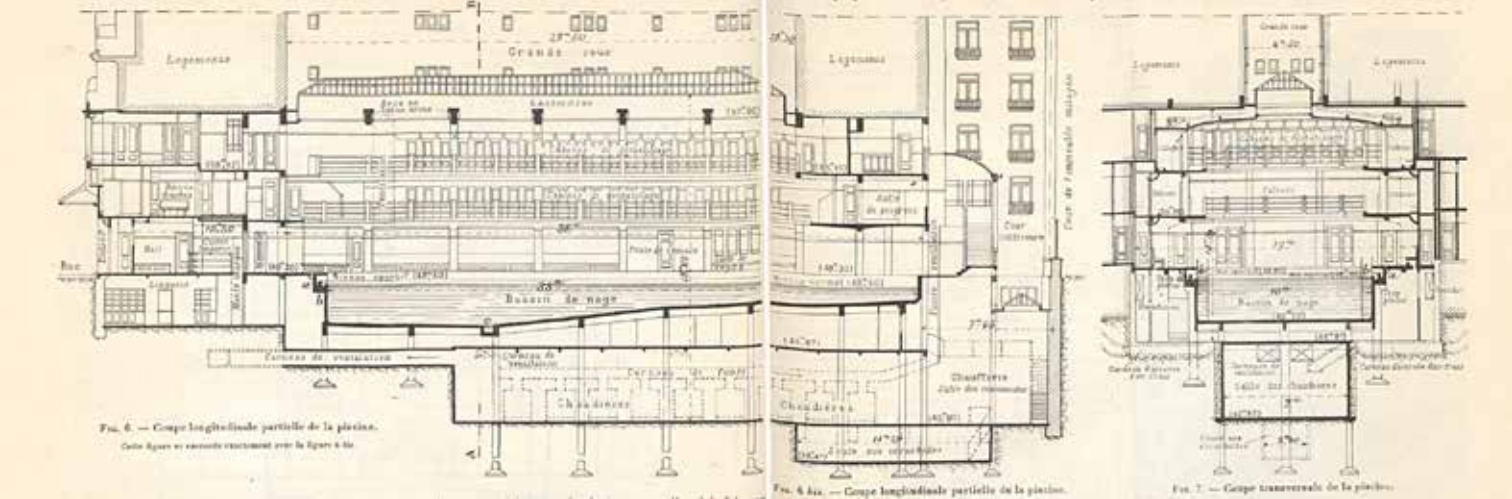
- Archives de Paris : fonds Henri Sauvage.
- René Gognat, « Groupe d'Habitations à bon marché par H. Sauvage », *L'Architecture*, n° 7, volume XXXVI, 1923, p. 89-92.
- Antony Goissaud, « Immeuble à loyers bon marché -Rue des Amiraux à Paris- par H. Sauvage, architecte », *La Construction Moderne*, n° 40, 4 juillet 1926, p. 473-478.
- Bidault des Chaumes, « Constructions civiles. Immeuble à loyers à bon marché de la ville de Paris. Rue des Amiraux et rue Hermann Lachapelle (18ème arrondissement) », *Le Génie Civil*, n° 2304, tome LXXXIX, Paris, 9 octobre 1926, p. 289.
- Albert Levy, « Groupe d'Habitations à bon marché rue des Amiraux à Paris. H. Sauvage, architecte », *L'Architecte*, III, 1926, p. 19-21.
- Ch. Éd. Sée, « Bassins de natation et piscines », *La Construction moderne*, n° 26, 25 mars 1934.
- « Piscine des Amiraux », *Architecture Intérieure Créée*, n° 188, avril-mai 1982, p. 72-75.
- Jean-Baptiste Minnaert, *Henri Sauvage 1873-1932*, Norma, 2001.

RÉSOLUTION

À l'issue du débat, la Commission n'a pas pris de résolution.



Ci-dessus : à gauche, coupe montrant au centre le volume de la piscine (IFA) ; à droite, vue de la piscine en cours de construction (*Le Génie civil*, 1926).
Ci-dessous : coupes longitudinale et transversale de la piscine repérant les installations techniques (*Le Génie civil*, 1926).



À gauche, perspective de la cour centrale dans les années 1930 montrant le lanterneau du bassin (photo Albin Salaün, publiée dans J.-B. Minnaert, *Henri Sauvage 1873-1932*). À droite, volume du bassin en 1934 (publié dans *La Construction moderne*, 1934).

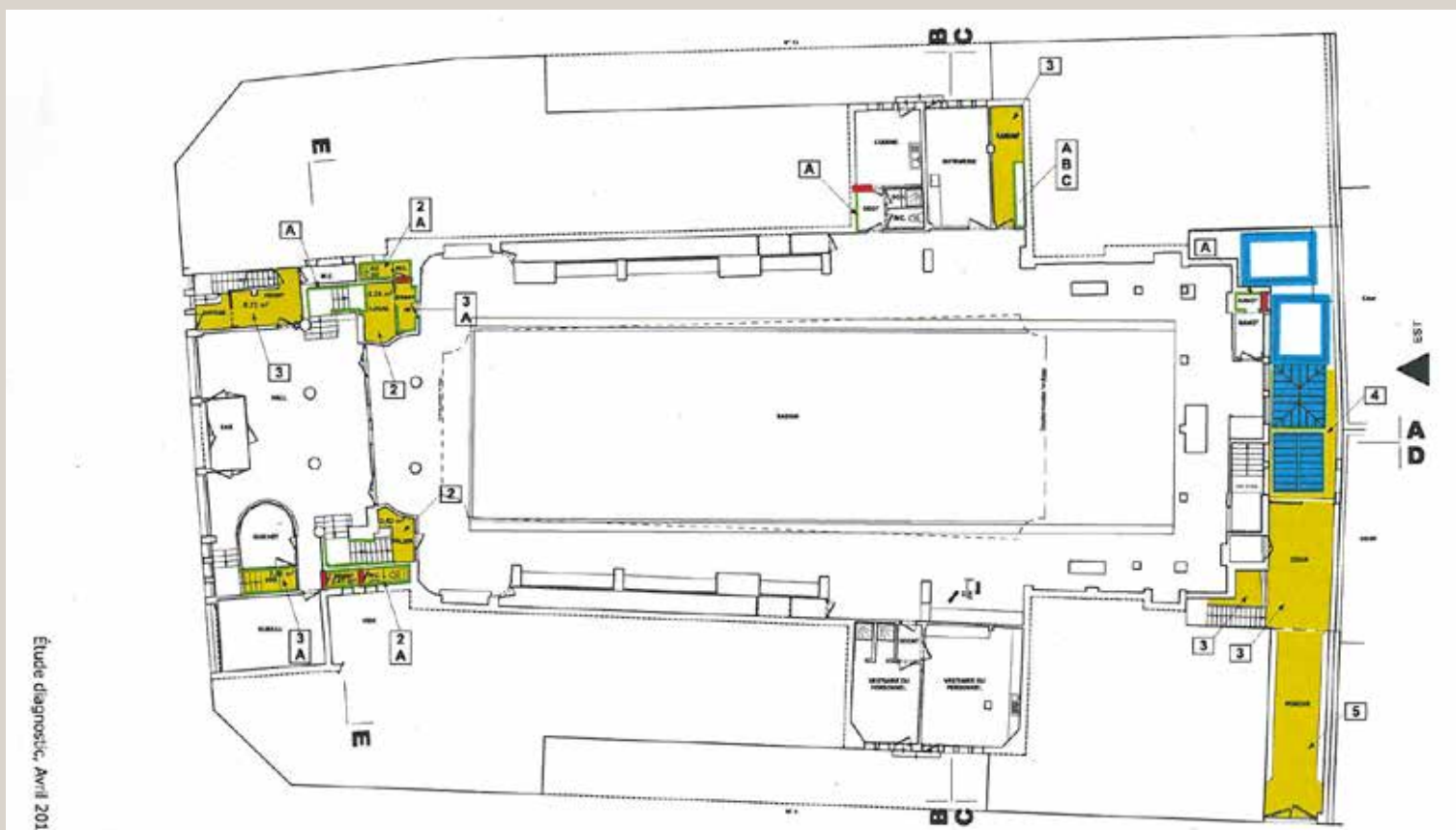


Vues actuelles de la piscine, au rez-de-chaussée, le décor de céramique des années 1980.

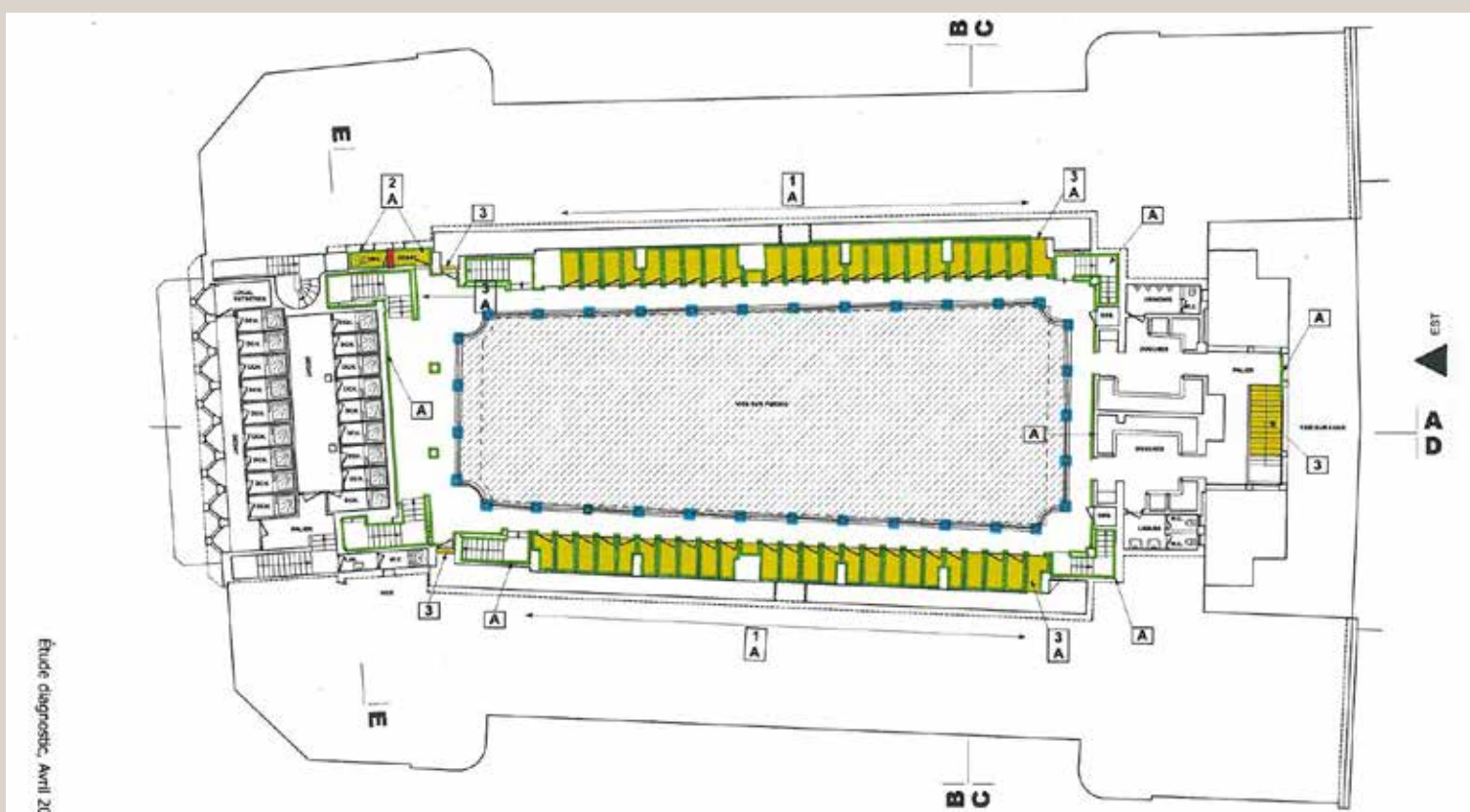


Coupe longitudinale montrant l'avant-projet de décor et les nouveaux éclairages (© François Chatillon, architecte).

	Revêtement de sol		Revêtement mural
	Mobilier, serrurerie		Porte, fenêtre



Plan actuel du rez-de-chaussée (© François Chatillon, architecte). En couleurs, les décors subsistant.



Plan du 1^{er} étage existant montrant en couleurs les décors subsistant (© François Chatillon, architecte). À droite, au-dessus de l'entrée, les bains douches publics.

[Démolitions totales de moindre intérêt patrimonial]

34, rue Bague (15^e arr.)



Pétitionnaire : M. CHAVANNE, Michel

SCI CHARLES MICHEL

PC 075 115 13 V 1051

Dossier déposé le 17/09/2013

« Construction d'un bâtiment de 5 étages à usage d'habitation (11 logements créés) après démolition totale d'un bâtiment d'habitation de 1 étage.

SHON démolie : 215 m² ; SHON créée : 424 m² ; surface du terrain : 165 m² ; hauteur du projet : 18 m. »

Membres de la Commission du Vieux Paris :

Mme Danièle Pourtaud, présidente de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris, Mme Dominique Alba, Mme Arlette Auduc, M. Jean-Pierre Babelon, M. Michel Balard, M. Jean-François Belhoste, Mme Hélène Bidard, Mme Marie-Hélène Borie, M. Pierre Bortolussi, Mme Céline Boulay-Esperonnier, Mme Karen Bowie, M. Henri Bresler, Mme Catherine Bruno, M. Jean-François Cabestan, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, Mme Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Mark Deming, Mme Françoise Dubost, Mme Marie-Jeanne Dumont, M. Michel Dumont, M. Bernard Gaudillère, M. Christophe Girard, Mme Mireille Grubert, Mme Solenn Guevel, Mme Moïra Guilmart, Mme Françoise Hamon, M. Pierre Housieaux, Mme Frédérique Lahaye, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Jean-Marc Léri, Mme Hélène Mace de Lepinay, Mme Agnès Masson, M. Claude Mignot, M. Philippe Moine, Mme Marie Monfort, M. Olivier de Monicault, Mme Monique Mosser, M. Thierry Paquot, M. Jean-Paul Philippon, M. Antoine Picon, M. Pierre Pinon, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M. François Robichon, M. Hermano Sanches Ruivo, M. Dany Sandron, M. Michel Schulman, Mme Karen Taïeb, Mme Emmanuelle Toulet, Mme Pauline Veron.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Alberti
Nicolas Courtin
Laurent Favrole
Edwige Lesage
Katya Samardzic

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris